300 francophones manifestent devant le Palais législatif

LE FRANCO

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Vol. 22 n°16 Edmonton, le vendredi 22 avril 1988 20 pages 0,50

Plus de 300 francophones venus de tous les coins de la province ont manifesté devant le Palais législatif de l'Alberta à Edmonton lundi après-midi. Ils voulaient ainsi revendiquer leurs droits reconnus par la Cour suprême du Canada dans le jugement du cas Mercure de la Saskatchewan et avertir le gouvernement GETTY qu'ils n'accepteraient pas une loi comme celle présentée par le gouvernement DEVINE de la province voisine. Le président de l'ACFA, M. Georges Arès et le président de FJA, M. Daniel Dallaire ont adressé la parole aux manifestants. Le gouvernement était représenté par le Procureur général, M. James D. Horsman et la Ministre de l'Éducation, Madame Nancy Betkowski. M. Nick Taylor représentait le parti libéral provincial et le héros des Franco-Albertains, M. Léo Piquette, le NPD. Ce dernier s'est évidemment attiré la plus forte ovation des manifestants. *(Photo Pierre Brault)*

SOMMAIRE

Le Conseil de la vie française appuie l'accord du Lac Meech

Page 3

Six causes de la dégradation des sols

Page 10

Ce qu'il pense de Bourassa?



Cette pancarte de l'un des manifestants de lundi dernier en dit long sur la réaction des francophones aux déclarations du Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, lors de son passage sur la côte ouest américaine et dans l'Ouest canadien. Quelques manifestants avaient des pancartes qui démontraient hors de tout doute que «Bou-Bou» n'a plus la confiance des francophones de l'Ouest. *(Photo Pierre Brault)*

• Autres réactions

Le conseil de la vie française en Amérique s'objecte à ce qu'on fasse du Commissaire aux langues officielles un bouc émissaire

Réagissant aux propos tenus à l'endroit du Commissaire aux langues officielles suite à la publication de son rapport annuel 1987, le Conseil de la vie française en Amérique a tenu à rappeler que sur le coup de l'émotion soulevée par une seule phrase d'un rapport de 265 pages, on a complètement omis les aspects importants de ce document.

La fureur générale qu'ont soulevée les remarques du Commissaire aux langues officielles sur certains comportements des Québécois à l'endroit de l'anglais indique bien à quel point les francophones sont sensibles aux questions touchant la langue. Ce seul point a suffit pour qu'on oublie complètement le reste de son rapport annuel 1987 et le soin que le Commissaire y a mis à souligner les griefs légitimes qu'ont les francophones du pays quant au comportement de la majorité anglophone à leur égard.

Le Conseil de la vie française en Amérique trouve malheureux qu'on ait retenu que cette malencontreuse phrase sans la situer dans le contexte de l'ensemble du rapport et du soin que le Commissaire prend à dénoncer les situations qui ne lui apparaissent pas conformes à la politique des langues officielles du Canada, laquelle est encore loin d'assurer l'égalité de traitement aux deux communautés linguistiques de notre pays.



Jean Hubert

M. Jean Hubert, président du Conseil de la vie française en Amérique, est d'avis qu'on a donné à une petite phrase, coiffée par la presse d'un titre non approprié, des interprétations qui vont largement au-delà de sa signification réelle. «De fait, le Commissaire n'a fait que rappeler ce que de nombreux Québécois francophones reconnaissent, soit qu'il existe encore, en vertu de la Loi 101, des «irritants» pour la population de langue anglaise du Québec. Mais comme dans Cyrano de Bergerac, ce que les Québécois se disent entre eux avec assez de verve, ils n'acceptent pas qu'un autre, surtout un fonctionnaire fédéral, le leur serve,» d'ajouter M. Hubert.

Parce que les Québécois ne savent pas comment résoudre le problème créé par l'adoption avec la Loi 101 de mesures «irritantes» pour les anglophones afin d'affirmer le caractère français du Québec par une exclusivité de cette langue sur le territoire de la province, leur réaction aux propos du Commissaire aux langues a été très vive, à la mesure même de leur préoccupation devant ce problème.

«Mais convenait-il d'en faire un bouc émissaire de leurs frustrations et de celles des communautés francophones hors Québec dont il a toujours été le plus ardent défenseur dans leurs luttes pour obtenir des services en français et le respect de leurs droits linguistiques?» se demande M. Hubert. «Ceci peut donner bonne conscience à certains députés dont le soutien à la cause du français n'a pas toujours été au-dessus de tout reproche et les faire bien paraître auprès de certains groupes et associations qui préconisent un Québec exclusivement français et voudraient voir une polarisation linguistique du Canada basée sur un découpage territorial, comme cela existe en Suisse et en Belgique, sans égard pour les minorités francophones plus faibles de l'Ouest canadien et de trois des quatre provinces de l'Atlantique.»

C'est une hypothèse que le Conseil de la vie française en Amérique ne peut accepter même s'il est d'accord à ce que le Québec soit une province d'expression française. L'affirmation du caractère français du Québec doit pouvoir se concilier avec la vie normale d'une minorité anglophone. La générosité des Québécois à l'endroit de sa minorité de langue officielle ne devrait pas, à cet égard, être entachée de quelque façon que ce soit. «Par ailleurs, il importe que le projet de loi C-72 actuellement devant un comité, soit rapidement adopté sans avoir été émasculé pour lui faire perdre la force et la vigueur de sa version originale et vienne ainsi confirmer la volonté maintes fois exprimées par le gouvernement du Canada de rendre enfin justice aux minorités de langues officielles partout au Canada», terminait le président.

Dans l'esprit des membres du Conseil de la vie française en Amérique, le Commissaire aux langues officielles fait un excellent travail et cet incident ne devrait pas servir de prétexte pour miner sa crédibilité et l'empêcher de poursuivre sa mission difficile et délicate d'assurer l'égalité de droits aux communautés de langue officielle partout au pays, y compris au Québec.

franco-capsules

Une collaboration spéciale de J.Louis Fontaine

Germain Bourgeois en poste à St-Catharines

Le Conseil des écoles catholiques du comté de Lincoln dans la Péninsule du Niagara en Ontario embauchait récemment Germain Bourgeois à titre de surintendant de l'éducation en langue française. Germain est diplômé de l'Université Laurentienne de Sudbury et détient une maîtrise en éducation de l'Université d'Ottawa. Il est marié à Rita Legault et père de trois enfants. Il possède trente années d'expérience dans l'enseignement. En 1978, il occupait notamment le poste de secrétaire général au Conseil de l'éducation franco-ontarienne. Il est en poste à St.Catharines.

Le roi du "zydeco" est décédé

Clifton Chenier, le roi du "zydeco" est décédé en décembre dernier à Lafayette en Louisiane. Il avait 62 ans. Fils d'un métayer, il commence à jouer de l'accordéon à 15 ans. Il enregistre son premier disque "Hey Tite Fille" en 1954 et popularise le nom de "zydeco", la musique des noirs francophones de La Louisiane. S'inspirant du blues et de la "musique française" de ses voisins Cajuns, il entame une carrière musicale qui le rendra célèbre dans le monde entier. Il enregistre une centaine de disques, reçoit un Grammy en 1985 et se produit avec son "Red Hot Louisiana Band" et son frère Cleveland dans les grands festivals de musique d'Europe et d'Amérique.

Quatre magazines représentés par OPSCOM

Depuis janvier 1988, l'agence de publicité OPSCOM, sous les auspices de l'Association de la presse francophone hors Québec qui a pignon sur rue à Ottawa, représente maintenant quatre magazines francophones hors Québec. Il s'agit de "Ven'd'est" de Petit-Rocher au Nouveau-Brunswick, de "Femmes d'Action" d'Ottawa, de "Liaison" d'Ottawa et de "Clik" de Toronto. On se rappelera que l'agence OPSCOM, par ailleurs tient présentement un concours auprès des médias qu'elle représente pour se trouver un nom plus caractéristique.

Mise à jour des écrits relatifs aux Acadiens

Grâce à un subvention de 60 000$ du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada, le Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, vient d'entreprendre la mise à jour et l'informatisation de ses quatre inventaires portant sur les écrits relatifs aux Acadiens et à la société acadienne. Selon la directrice du projet, Paulette Lévesque, depuis 1975, 4 300 références bibliographiques sont venues s'ajouter aux 5 000 déjà existantes. L'arrivée de maisons d'édition acadienne serait en bonne partie responsable de cette activité.

Nouvelle paroisse francophone près de Toronto

Selon Michel Bergeron, le rédacteur en chef de l'Express de Toronto, une nouvelle paroisse francophone a été créée récemment. En effet, depuis l'automne dernier, les missions René Lamoureux de Mississauga et Sainte-Jeanne-D'Arc de Brampton n'existent plus pour laisser la place à la paroisse Sainte-Famille. C'est au père Viateur Lorrain qu'a été confié les rênes de la nouvelle paroisse. Originaire de la région de Penetanguishene, le curé Lorrain a exercé son ministère dans différentes régions de la province, notamment à la paroisse Sacré-Coeur de Toronto à titre de vicaire pendant cinq ans.

• Enseignement postsecondaire

Le secrétaire d'État s'est dit enchanté du nouvel esprit de coopération

OTTAWA - Le secrétaire d'État s'est dit enchanté du nouvel esprit de coopération qui règne dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Il a souligné l'importance de maintenir cette coopération entre les gouvernements, les milieux académiques, les syndicats, le monde des affaires et les autres groupes d'intérêt, et de faire du maintien de cette collaboration, une priorité.

M. Crombie prenait la parole le 23 mars dernier lors d'un dîner offert à l'hotel Westin en l'honneur des membres du comité du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire, qui réunissait à Saskatoon en octobre dernier des représentants des gouvernements, du milieu académique et autres groupes intéressés.

Le secrétaire d'État a aussi rendu public un rapport intitulé **La recherche de l'excellence**, qui résume l'«esprit de Saskatoon». Ce rapport met en valeur le nouvel esprit de coopération qui existe entre les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de l'enseignement supérieur.

«L'«esprit de Saskatoon» démontre bien que les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent travailler ensemble dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et traduit une volonté politique qu'il en soit ainsi,» a dit M. Crombie.

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et le secrétaire d'État ont déjà convenu de se rencontrer régulièrement, fournissant ainsi à tous les intéressés une tribune où aborder les questions de l'heure dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

Le Colloque national place le secteur de l'éducation dans une nouvelle perspective quant aux priorités à adopter et aux défis à relever. Il a permis au secteur de l'enseignement postsecondaire de regagner la place qui lui revient dans l'opinion publique et à l'agenda politique du pays.

M. Crombie a rappelé les quatre priorités qui sont ressorties du Colloque national, à savoir:

- rendre l'enseignement plus accessible et offrir une aide financière plus généreuse aux étudiants;
- encourager les étudiants des autres pays à venir étudier au Canada;
- accorder un meilleur soutien à la recherche universitaire; et
- obtenir de meilleures données statistiques sur l'enseignement postsecondaire et faire faire des recherches plus poussées à ce sujet.

À la 3...

• *Prise de position*

Le Conseil de la vie française en Amérique appuie l'accord du lac Meech

Réunis le 9 avril dernier à Montréal, les membres du Bureau du Conseil de la vie française en Amérique qui représentent toutes les régions du Canada, ont adopté à l'unanimité une résolution d'appui à l'accord du lac Meech rédigée dans ces termes:

«On a fait état, ces jours derniers des réticences, voire même de l'opposition d'organismes et d'associations de francophones à l'endroit de l'accord du lac Meech parce que ce dernier ne répond pas complètement à ce qu'ils en attendaient, soit, la reconnaissance de leur droit à pouvoir compter sur l'appui actif de l'État dans la promotion de leur spécificité culturelle dans chacune de leur province.

Le Conseil de la vie française en Amérique comprend la réaction de ces francophones hors Québec que les luttes incessantes pour obtenir la reconnaissance de leurs droits ont rendus méfiants à l'endroit des gouvernements et des hommes politiques. Il se demande, toutefois, si la remise en cause de l'accord du lac Meech, fruit de longues et difficiles négociations, est la bonne voie à suivre pour ces francophones.

Il faut bien comprendre que cette entente visait essentiellement à permettre au Québec de réintégrer l'accord constitutionnel de 1982, et non de régler tous les problèmes de coexistence des francophones et anglophones à l'intérieur du Canada ni d'établir les conditions de la survie et du développement des communautés francophones et anglophones en situation de minorité. Cette entente doit donc être interprétée en tenant compte de la Charte des droits et libertés et des législations du gouvernement canadien et des provinces dont, en particulier, le projet de Loi C-72 sur les langues officielles.

Il faut donc se garder de crier à la trahison du Québec à l'endroit des minorités francophones. Il faut en effet être bien conscient que c'est en demeurant à l'intérieur de la Constitution canadienne que le Québec, bastion de la langue et de la culture françaises au Canada, pourra le mieux contribuer au soutien et à la promotion des meilleurs intérêts des francophones des autres provinces. Il était donc normal que le Québec ait voulu, pour accepter de réintégrer la Constitution canadienne, s'assurer d'abord de la plus grande protection possible de ses propres intérêts, dont son caractère particulier de province francophone ayant des institutions qui lui sont propres.

Dans des négociations comme celles qui ont conduit à l'accord du lac Meech, des compromis étaient inévitables et même nécessaires. Ce dont on est certain, c'est que plusieurs des premiers ministres des provinces qui ont négocié cet accord n'étaient pas disposés à aller plus loin en faveur des francophones et ne voulaient pas s'engager à promouvoir le fait français dans leur province respective pour permettre au Québec de réintégrer la Constitution canadienne. On peut se demander si le Québec aurait dû accepter de promouvoir les anglophones au Québec, et ainsi renoncer à la spécificité de la province, pour obtenir que les autres provinces acceptent de faire la promotion des francophones?

Certains éléments de la francophonie hors Québec sont peut-être prêts à prendre le risque de provoquer l'échec de l'accord du lac Meech en insistant auprès de leurs gouvernements provinciaux pour la reprise des débats sur cet accord en se disant que «qui ne risque rien n'a rien et que n'ayant rien ils peuvent tout risquer», mais il ne faut pas oublier, non plus, que «celui qui risque tout risque de tout perdre» et ils pourraient perdre dans de nouvelles négociations entre de nouveaux interlocuteurs par suite d'élections survenues en cours de route, le peu qui a été obtenu au lac Meech.

Dans une telle éventualité, les francophones hors Québec dont les réticences et manoeuvres auraient fait échouer l'accord du lac Meech déjà accepté par le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta trouveraient-ils auprès du Québec, une oreille aussi sympathique? On peut se le demander comme on peut se demander si, en cherchant protection auprès d'Ottawa dans leurs luttes dans des domaines de compétence provinciale, ils n'ont pas implicitement refusé une solidarité francophone pancanadienne dont le Québec est exclu.

Certes l'accord n'atteint pas l'optimum, mais peut-il en être autrement dans un compromis entre interlocuteurs qui ne partagent pas tous les mêmes préoccupations à l'endroit des francophones du Canada? De plus, il faut reconnaître que les négociations des provinces et du gouvernement fédéral avec le Québec qui ont mené à cet accord ne portaient pas sur l'ensemble du contentieux constitutionel, mais uniquement sur une formule visant à obtenir la réintégration du Québec à l'intérieur de la Constitution canadienne. cet objectif a été atteint. Pourquoi vouloir en modifier les conditions d'acceptation?

Nous croyons que le gouvernement du Canada et ceux des provinces doivent reconnaître que francophones et anglophones ont droit de vivre dans leur langue au Canada et l'accord du lac Meech a dans un certain sens établi les bases minimales de cette reconnaissance. Une étape a été franchie. Le processus de révision constitutionnelle peut maintenant se poursuivre, non pas en rouvrant l'accord du lac Meech, mais en négociant de nouveaux accords sur les points non inclus dans les négociations qui ont conduit à cet accord; la place des femmes dans la société canadienne, la place des autochtones, les modalités de création de deux nouvelles provinces: Yukon et Territoires du Nord-Ouest, la réforme du Sénat et la responsabilité des provinces dans la promotion des communautés minoritaires de langue officielle.

L'expérience des négociations antérieures indique, toutefois, que chaque question doit faire l'objet d'une négociation distincte car à vouloir en inclure plus d'une dans une même négociation, on n'arrive pas à trouver un terrain d'entente sur tous les points.

Quant à la promotion des communautés minoritaires de langue officielle, c'est à celles-ci qu'il appartient, en premier ressort, de définir et de faire accepter par leurs provinces respectives le rôle de ces dernières à cet égard. Ainsi, dans un premier temps, elles doivent insister pour que les provinces qui, comme l'Ontario seraient disposées à accepter la responsabilité de la promotion de leur communauté francophone, adoptent les dispositions contenues dans les articles16 à 20 de la Charte des droits et libertés. Déjà, en effet, chaque province peut unilatéralement adhérer à cet accord et faire enchâsser le tout dans la Constitution canadienne sur simple ratification par le Sénat et la Chambre des Communes.

Au Nouveau-Brunswick, les Acadiens peuvent exiger de leur gouvernement provincial qu'il fasse enchâsser de la même façon dans la Constitution canadienne sa propre loi 88 sur l'égalité des communautés de langues officielles. Enfin, en Saskatchewan et en Alberta, provinces qui ont déjà ratifié l'accord du lac Meech et se sont ainsi déjà engagées à protéger les droits des francophones il faut rappeler à leurs gouvernements qu'ils ne peuvent restreindre ces droits en adoptant des lois qui iraient à l'encontre du jugement de la Cour Suprême dans la cause du Père Mercure et retireraient aux francophones les droits que ce jugement leur a reconnus.

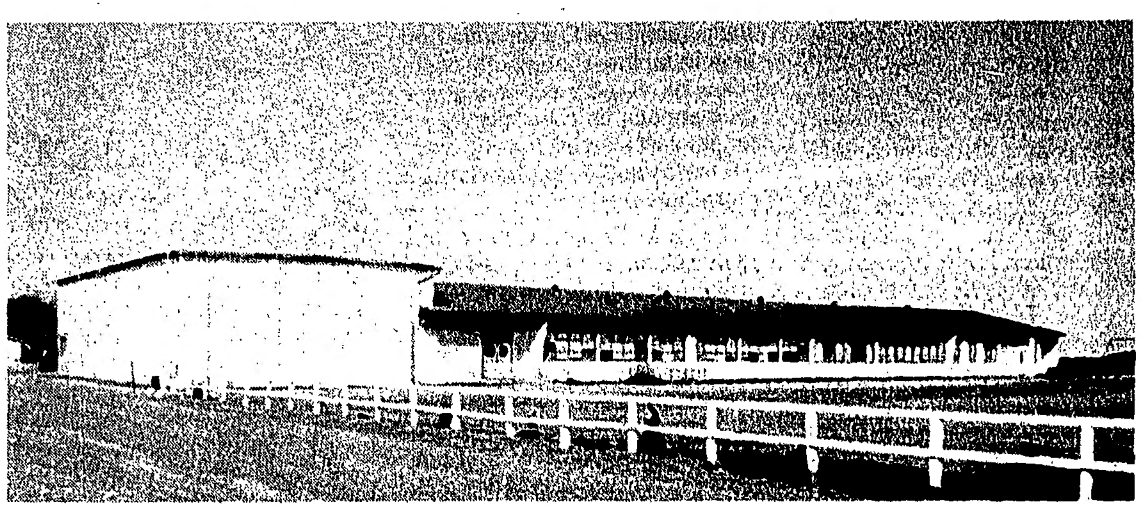
C'est donc en poursuivant elles-mêmes des efforts dans ce sens pour la promotion de leur langue et de leur culture et en continuant d'agir de façon à se mériter le respect auquel elles ont droit par un comportement social économique et culturel qui constitue une contribution au développement harmonieux et au progrès de notre pays et de ceux qui en sont les citoyens que les communautés francophones feront le mieux leur promotion. Mais elles doivent à cette fin s'assurer de pouvoir compter sur une solidarité à toute épreuve non seulement de l'ensemble de leurs membres, mais aussi de l'ensemble des communautés francophones canadiennes, y compris le Québec.»

• *Éducation*

L'école francophone régionale de Rivière-la-Paix

Le Conseil scolaire de St-Isidore a déjà présenté son projet d'école francophone régionale à une bonne partie de la population. Des rencontres organisées par le Conseil régional pour l'éducation française (CREF) ont eu lieu avec les parents de Tanget, Jean-Côté, Marie-Reine, Peace River, St-Isidore, Guy, McLennan, Falher, Donnelly et Girouxville. Le directeur de l'école, M. Yvon Mahé, communique trois messages aux participants:

1. les droits linguistiques des parents;
2. les avantages de l'école homogène par rapport aux besoins éducatifs, linguistiques et culturels de l'enfant en milieu minoritaire;
3. le projet pédagogique de l'école régionale francophone.



Nouvelle école française de Jean-Côté.

Les droits linguistiques reposent bien entendu sur la Charte Canadienne des droits et libertés qui préconise l'accès à une école de langue française là où le nombre le justifie.

L'école homogène francophone offre à l'élève un enseignement qui le valorisera en lui présentant sa langue et sa culture comme des éléments essentiels à son épanouissement personnel. Contrairement aux diplômés des autres types d'écoles, les finissants francophones d'écoles homogènes en Ontario et au Manitoba sont admis à l'université et à d'autres institutions postsecondaires au même rythme que les finissants anglophones. C'est donc que l'école homogène offre à l'élève francophone une meilleure occasion de s'insérer dans la société canadienne.

Les parents inquiets de l'apprentissage de l'anglais dans une telle école sont vite-

(suite à la page 5)



Editorial

Guy Lacombe

Les désaccords du Lac Meech

Les Franco-Alberbains et les Fransaskois ont montré les dents la semaine dernière et ils ont laissé savoir à tout le pays qu'il était révolu le temps où on pouvait faire de la petite politique sur le dos des francophones hors Québec.

L'ACFA a refusé de rencontrer le Premier ministre du Québec et a voulu ainsi indiquer sans ambiguïté que ses propos sur le traitement que la Saskatchewan veut imposer à sa minorité française étaient absolument inacceptables. L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFA) a pris le parti, pour sa part, de rencontrer M. Bourassa et de tenter un dialogue avec lui. Mais ses représentants sont sortis en colère de cette rencontre et ont bruyamment claqué la porte. Les propos du Premier ministre québécois les ont abasourdis et insultés.

Pour Bourassa, en effet, les Fransaskois devraient accepter de sacrifier les droits que vient de leur reconnaître la Cour suprême du Canada et qui ont été violés depuis 1905 et se contenter des miettes et des «peut-être» que leur offre Grant Devine.

Dans un éditorial de samedi dernier, l'Edmonton Journal disait que «La Constitution est un document de générosité, et non pas quelque chose qui peut être coupé en *petits morceaux* de façon mesquine et selon les fantaisies de chaque Premier ministre. Si (les Accords de) Meech Lake n'assurent pas un accès égal aux droits fondamentaux à travers tout le pays, ils devraient être repensés».

C'est bien là le message non équivoque que l'ACFA et l'ACFC ont voulu passer à Robert Bourassa, à Grant Devine, à Don Getty, à Brian Mulroney, et peut-être d'une façon spéciale, aux Québécois eux-mêmes.

Les réactions énergiques de l'ACFA et de l'ACFC de la semaine dernière ont évoqué chez nous le souvenir de certaines prises de position de même calibre qui avaient été énoncées il y a maintenant onze ans dans «Les Héritiers de Lord Durham» (FFHQ, Ottawa, 1977). Voici quelques extraits assez éloquents de ce célèbre document:

«...Les francophones hors Québec eux-mêmes ont la fierté et la volonté de provoquer le changement essentiel qui leur permettra de retrouver le souffle de la reconquête de leur dignité et de leur égalité».

«L'accent n'est plus mis désormais sur l'obtention de privilèges. Nous voulons et exigeons que soient entreprises les actions que nos communautés ont commandées elles-mêmes. Notre collaboration sera assurée dans la mesure où l'on respectera qui nous sommes».

«Nous avons voulu, en toute connaissance de cause, entamer un mouvement de redressement de cent ans d'injustice...

«Nos associations provinciales se sont volontairement faites les auteurs déterminés de plans d'action qui ne pourront pas devenir des instruments de négociation. Ces plans d'action répondent à la condition même de nos communautés menacées, et constituent la base d'un dialogue dont nous serons les interlocuteurs. Et nous ne reculerons pas».

«Notre destin repose entre nos mains. Il est aussi partagé par ceux et celles qui ont cherché politiquement le mandat de veiller au bien commun. C'est pourquoi nous parlons le langage qu'ils comprennent. Et ce langage ferme n'exprime qu'une chose: notre volonté collective de renverser le mouvement d'assimilation qui décime nos rangs et qui, dans un avenir prévisible, réduira à néant la vie de ces communautés qui ont marqué et imprégné l'histoire de ce pays».

L'ACFA et l'ACFC viennent de donner une démonstration concrète de cette détermination. Du moins en ce qui concerne les Franco-Albertains, il est urgent qu'ils emboîtent résolument le pas derrière leur Association provinciale. Don Getty a laissé entendre à la législature la semaine dernière que l'ACFA ne parlait pas au nom de tous les Franco-Albertains. C'est qu'il estime que le taux d'assimilation est très avancé. À nous de lui prouver que ce n'est pas le cas!

Lettres ouvertes

Le Franco
Lettre ouverte
Edmonton (Alberta)

Pourquoi joindre un programme d'immersion?

Pendant que Olive Elliott du Edmonton Journal se bat comme un démon dans l'eau bénite contre les francophones, il y a d'autres personnes qui reconnaissent les forces et les faiblesses du programme d'immersion. En parcourant le St-Paul Journal du mercredi 24 février 1988, je suis tombé sur un article se rapportant à l'immersion. Il fut écrit par Bill Deleeuw dans la série «Courants de pensée». Je trouve cet article sans parti pris et d'une grande loyauté envers ces programmes d'études. Examinons ce que M. Deleeuw nous fait part.

Actuellement, il y a approximativement 200,000 étudiants inscrits dans les classes d'immersion à travers le Canada. Il ne faut pas croire que ces programmes vont créer des miracles en permettant aux gens de devenir bilingue. Après 14 ans d'existence, plusieurs gradués manquent de confiance en leur habileté de parler le français par manque d'opportunités hors de l'école. C'est ainsi que beaucoup, submergés par la langue anglaise, ont tout simplement bani le français de leur vie par manque de signification ou d'application (écrite, parlée ou lue).

M. Deleeuw cite un bon exemple (qui tient plus du manque de volonté). Lorsque des gens ont la possibilité de parler en français, plusieurs, qui ont appris le français, parleront en anglais quand confrontés à un canadien dont la langue maternelle est le français. Si on s'adresse à eux en français, ils répliqueront en anglais. Et s'en est fait. Le francophone vient de sauter dans le camp adverse.

Selon, M. Deleeuw, la principale raison pourquoi les programmes d'immersion n'ont pas créé le «miracle du bilinguisme» est que la répartition géographique des gens est disproportionnée. Ex.: Le Québec est français, le Manitoba est bilingue et quelques milliers de gens parlant les 2 langues officielles. Ces derniers vivent dans un environnement à tendance anglophone partout à travers le pays. Il faut fournir des occasions à ces individus si l'on veut que les deux (2) langues demeurent vivantes. Mais personne ne peut forcer et ne devrait forcer quelqu'un à parler un autre langage.

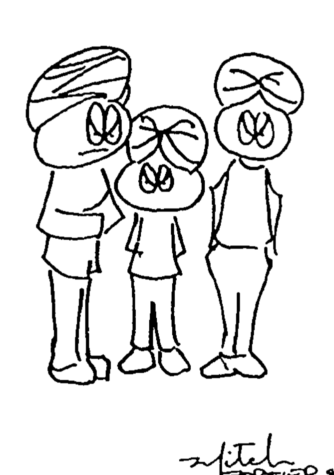
Cela ne devrait pas être la raison d'être des programmes d'immersion, selon Bill. Il ajoute qu'ils n'ont pas été créés

(suite à la page 18)

Caricature

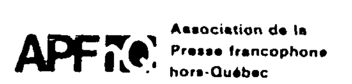
Joe Clark rencontre les groupes ethniques.







Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928



Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault

Éditorialiste: Guy Lacombe

Adjointe-administrative: Micheline Brault

Chef d'atelier: Michel Raymond

Tech. en photocomposition: Violette Linden

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

• *Communications*

113 millions de dollars accordés au portefeuille des communications

OTTAWA - La ministre des Communications, Mme Flora MacDonald, a annoncé que le budget des dépenses principal du gouvernement du Canada pour 1988-1989 comprend 113 millions de dollars de plus pour les organismes culturels et le ministère des Communications.

Le budget de la Société Radio-Canada atteindra 1 219 milliard de dollars par suite d'une augmentation de 53 millions. Celle-ci se compose de 26 millions de crédits parlementaires additionnels et de 27 millions de recettes additionnelles. Mme MacDonald a félicité Radio-Canada d'avoir réussi à trouver de nouvelles recettes et de continuer ses efforts pour réduire les frais d'administration et d'exploitation.

Elle a ajouté: «L'accroissement des recettes prévu pour 1988-1989, soit 9 p. 100, contribuera à la plus forte augmentation annuelle du budget de cette société depuis 1984. En même temps, les efforts que celle-ci déploie pour réduire ses frais généraux et pour partager ses frais de production avec Téléfilm Canada, l'Office national du film et les producteurs indépendants lui ont permis de maintenir les services qu'elle offre au public et de présenter des émissions dont la qualité est reconnue à l'échelle internationale.»

D'après le budget, les dépenses fédérales consacrées aux musees augmenteront également de manière notable. Les Musées nationaux du Canada disposeront de 24,4 millions de dollars et de 50 années-personnes de plus pour la rénovation et l'exploitation du nouveau Musée national des civilisations ainsi que 4,8 millions pour les coûts salariaux et les frais d'exploitation. Le budget prend également en compte les faits suivants: 23,6 millions de dollars et 189 années-personnes ont été transférés des Musées nationaux au ministère des Communications et au Secrétariat d'État pour l'exploitation du Réseau canadien d'information sur le patrimoine, l'Institut canadien de conservation, le Programme d'appui aux musees, le Programme des expositions mobiles et le Programme international.

Un seul organisme subira une reduction technique de son budget pour le prochain exercice En raison d'une modification technique du statut du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes, le budget prevoit un ajustement unique de 7,6 millions de dollars des crédits parlementaires pour Téléfilm Canada. Cet ajustement sera partiellement compensé, prévoit-on, par une augmentation d'un million de dollars au chapitre des recettes. Le budget de Téléfilm pour l'exercice courant (1987-1988) a été gonflé artificiellement par le report de sommes non depensées l'annee précedente. Par suite de la conversion du fonds de developpement de la production d'emissions canadiennes en programme permanent, de tels reports ne se produiront plus. Mme MacDonald a fait observer que le budget global de Téléfilm a augmente de 114 p. 100 depuis 1984.

Parmi les autres modifications importantes du portefeuille des communications et de la culture, on peut mentionner les suivantes:

3,8 millions de dollars de plus aux Archives nationales pour les reparations, l'entreposage additionel et les nouvelles responsabilites.

3,4 millions de dollars de plus au Conseil des Arts du Canada, a cause surtout du transfert d'une partie du Programme d'aide au developpement de l'industrie de l'edition, qui relevait du ministere des Communications.

2,6 millions de dollars de plus au Centre national des Arts, surtout pour d'importants travaux de reparation et d'entretien.

1,6 million de dollars de plus pour l'Office national du film.

1,5 million de dollars de plus pour le Conseil de la radiodiffusion et des telecommunications canadiennes.

600 000 $ de plus pour la Bibliotheque nationale.

3,1 millions de dollars de plus pour les recherches sur les communications par satellite, repartis comme suit: 2,5 millions pour le Programme d'experiences concernant les charges utiles et les engins spatiaux de l'Agence spatiale europeenne et 500 000 $ pour le Programme des services mobiles par satellite (MSAT).

École

(suite de la page 3)

ment rassurés par M. Mahé. Non seulement les élèves apprendront la langue anglaise efficacement, mais ils l'apprendront mieux que dans un contexte d'école mixte ou bilingue. Ce phénomène est également démontré par le succès des élèves d'écoles francophones au Manitoba.

Pour ce qui est de la religion, M. Mahé propose d'offrir un programme fondé sur trois stratégies connexes:

1. enseigner un programme d'éducation religieuse catholique;

2. susciter, avec son corps professoral, le respect des valeurs évangéliques dans le vécu scolaire;

3. célébrer des hauts points de la vie scolaire et liturgique en étroite collaboration avec les paroisses.

Pour ce qui est des élèves de foyers non-catholiques, ils seront acceuillis à l'école. Pour ces élèves, les activités liées à l'enseignement catholique pourraient être remplacées par d'autres activités appropriées et établies avec le consentement et l'appui des parents.

À la fin de la réunion, les parents sont invités à poser des questions, échanger avec d'autres parents et laisser, s'ils le veulent, un formulaire de demande d'admission à l'école.

Avant de clore les présentations, on rappelle aux parents l'engagement sérieux du Conseil scolaire de St-Isidore et du Conseil régional pour l'Éducation française (CREF). On rappelle aussi que le choix des parents entre leur école actuelle et l'école régionale francophone représente un changement social pour tous. Certaines conséquences de ce choix pourraient susciter de l'angoisse chez certains à cause des adaptations qui devront se faire de part et d'autres. Il faut à tout prix que le choix des parents les laisse sereins et confiants quelque soit leur choix. Il ne faut pas oublier de respecter le choix de tous et chacun. Tout autre comportement pourrait porter atteinte a l'harmonie sociale, ce qui serait contraire aux intentions du projet d'école francophone. Cette école vient tout simplement completer la gamme des services deja en place.

D'autres rencontres sont prevues en anglais à l'intention des parents de foyers mixtes soit a St-Isidore le 15 avril et à Donnelly le 20 avril.

Une rencontre d'information est prévue specifiquement pour les enseignantes et les enseignants de la region au Centre Notre-Dame a Falher, le lundi 18 avril. Il y aura aussi une reunion a l'intention des parents ayant des enfants au niveau des 7e, 8, et 9e annees. Cette rencontre, qui aura lieu au Centre Notre Dame a Falher, le mardi 19 avril, a pour but plus specifique de traiter des preoccupations particulières des parents en ce qui a trait au transfert de l'enfant de l'école mixte a l'école française à ce stade du developpement académique.

Le bureau de l'école regionale francophone est temporairement situe dans le bureau du Conseil scolaire de St Isidore à la bibliotheque du Centre culturel de St-Isidore. On peut communiquer avec ce bureau en composant le **624-8855.**

• *Éducation*

Nouvelle association de parents francophones pour Morinville et la région

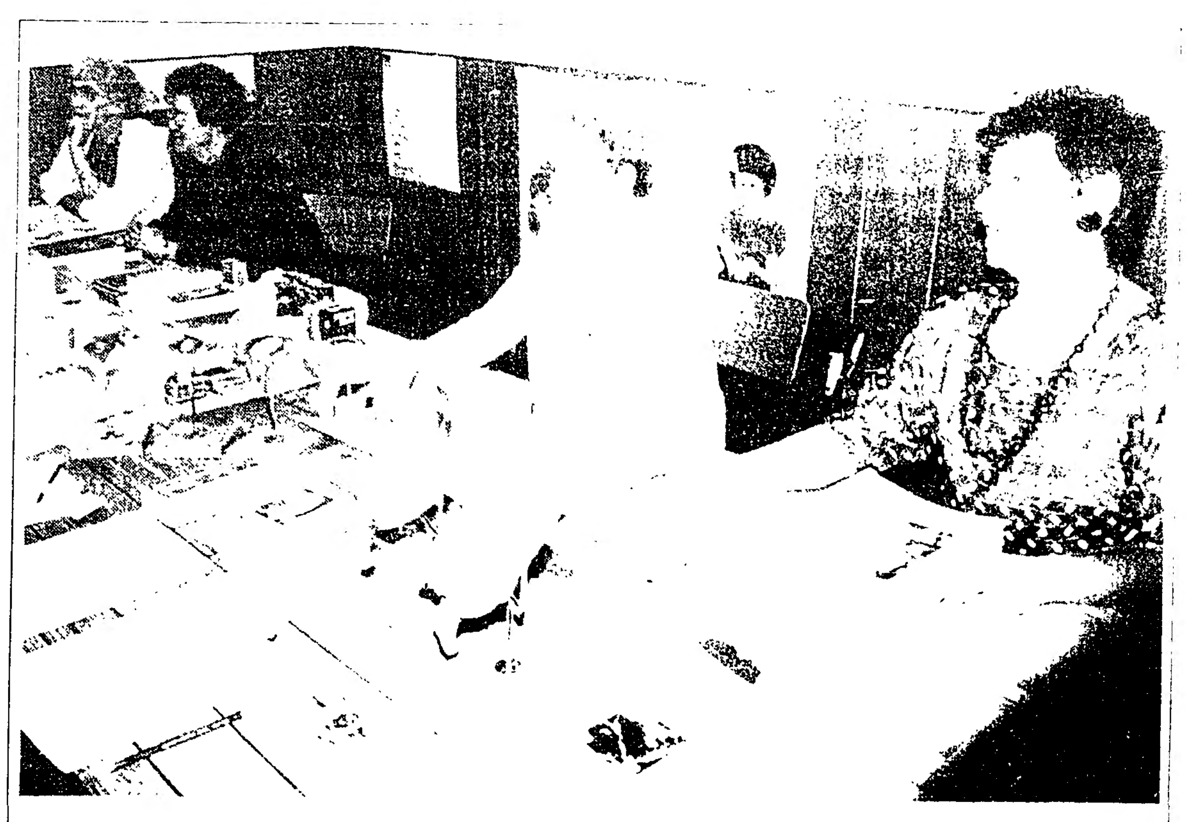
Une nouvelle association de parents francophones vient d'être fondée pour la région de Morinville, Legal et St-Albert et les autres centres environnants.

Il s'agit de l'Association des parents pour l'éducation française (APEF) - Centralta.

L'APEF a vu le jour le 14 mars dernier mais c'est à sa troisième réunion qui a eu lieu le 7 avril dernier au Centre culturel de Legal, que le nom a été formellement choisi. Elle a pour but de promouvoir l'éducation française auprès de la population francophone ainsi que des différentes commissions scolaires de la région.

Le 3 mai prochain l'Association fera connaître son point de vue devant les commissaires de la commission scolaire Thibault de Morinville qui étudieront en réunion spéciale le projet de regrouper les élèves des cours d'immersion française dans une seule école de cette ville.

Les parents francophones des communautés de Legal, Morinville, St-Albert et des autres communautés de la région qui sont intéressés à se joindre à l'Association peuvent contacter le bureau de l'ACFA régionale à Legal. (961-3665)



PRO-VIE exposé à McLennan

Le groupe Pro-vie du diocèse de Grouard Mc Lennan tenait une exposition au sous-sol de la cathédrale à McLennan, vendredi dernier le 15 avril. On y retrouvait de la documentation bilingue sur l'avortement, des reproductions du développement de foetus de la conception à l'accouchement, etc. Des membres du groupe étaient sur place pour renseigner les visiteurs. Les femmes chrétiennes ont eu l'occasion de visiter cette exposition. *(Photo Pierre Brault)*

Nouvelles régionales

• Une nouvelle à retardement

St-Albert aura enfin son nouvel hôpital

LUCIENNE BRISSON

SAINT-ALBERT - Après quatre longues années de négociations, les directeurs de: «Alberta Hospitals & Medi Care» (A.H.M.C.) annonçaient aux St-Albertains, en juin 1986, la construction d'un nouvel hôpital qui ouvrirait ses portes au début de 1990. Le ministre de la santé, M. Dave Russell, avait alors donné son approbation.

La question d'agrandir l'hôpital (au coût de 25 millions), puisqu'il ne contient actuellement que 100 lits, avait été amorcée mais sans plus, car la construction d'un hôpital neuf coûterait un peu plus que le montant cité plus haut, compte tenu des nombreuses réparations à faire au présent hôpital. En mai 1987, l'administrateur du Sturgeon General Hospital, (SGH) M. Bob Scokett, annonçait que la construction projetée aurait lieu, avec cependant un retard de **quelques mois.**

Les plans tracés, empilés et approuvés au bureau du ministre des hôpitaux, M. Marvin Moore, sortiront donc de la poussière. Les travaux devraient commencer au cours de cette année, pour se terminer au tout début de 1991. Et ce ne sera pas trop tôt! M. Marvin Moore, à son tour, annonçait tout récemment que la somme de 3 millions serait versée aux Albertains pour soins de santé. Espérons que sur sa table de distribution, il en restera quelques miettes pour S.A., que ce ne sera pas que des promesses d'élections.

Muni d'un équipement tout-à-fait moderne le futur S.G.H. contiendra 225 lits. Il va sans dire qu'avec la modernisation proposée, les services offerts seront plus nombreux et partant plus efficaces que ceux que les patients reçoivent aujourd'hui. Et pour cause.. de nouveaux départements y seront aménagés, tels que: une aile pour services spéciaux en psychologie, une autre pour services sociaux, les salles d'urgence, chirurgicale et d'attente seront beaucoup plus grandes, etc.

À bien y penser, il est assez difficile de décrire ce que nous avons en fait d'hôpital, actuellement. Un hôpital dans le vrai sens du mot, ou un hôpital auxiliaire? Ce dernier est d'abord composé de quatre étages. Au premier: On y trouve le bureaux d'administration, le petit laboratoire, le Rayon X, la thérapie, les salles d'attente, chirurgicale, d'urgence, cafeteria, cuisine etc.

Au 2e: Il sert aux futures mamans ainsi qu'aux nouvelles mamans et leurs bébés. Au 3e: C'est là que le problème culminant se pose. Le 1/3 de cet étage, appelé «étage de la médecine», comporte un département pour enfants malades en plus d'une chambre pour soins intensifs. Quant au reste il est occupé par 65% de vieillards, qui soyons réalistes, n'attendent que la mort. Il reste donc peu d'espace pour les malades qui doivent passer un séjour plus ou moins prolongé à cet étage. Au 4e: Il est destiné aux opérés, aux blessés et aux infirmes, quoi!

Les St-Albertains, ne sont pas sans comprendre que nos vieillards ont grandement besoin d'être surveillés de près et bien soignés. Personne ne peut contredire un tel fait... Par contre, il y a les autres malades, qui eux aussi requièrent de l'attention. Rien de plus déprimant que de s'entendre dire: Bien sûr, cette personne à cause du sérieux de sa maladie, à cause d'un persistant problème, devrait être hospitalisée, mais nous n'avons aucun lit de disponible. Et ils sont nombreux à être reçu de cette façon. Voici un traitement pour apaiser la souffrance signalée, quitte à revenir à l'urgence, quand l'effet de ce dernier aura pris fin. Belle perspective!

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, dans un hôpital qui fonctionne ainsi. Et à la veille des élections, nos gouvernants feraient bien de moins gratifier leurs riches amis, et penser un peu plus à leurs sujets dans le besoin - en l'occurrence, les malades. Après tout, nous ne serons pas dupes jusqu'à «vitam aeternam»

• «Pour l'amour des enfants»

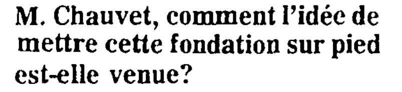
Une nouvelle fondation mise sur pied par les gens de Legal

MICHEL LAVOIE

Depuis plusieurs mois déjà, nous pouvons voir sur nos écrans de télévision ainsi qu'entendre à la radio, des messages publicitaires signés «Fondation canadienne pour l'amour des enfants». Depuis l'automne 1987, la Fondation oeuvre à partir de son siège social situé à Legal. Cette jeune fondation en pleine expansion s'est donné comme mandat de sensibiliser et d'éduquer les gens face à l'abus physique et sexuel chez les jeunes, y compris l'avortement. J'ai interviewé son directeur, monsieur Ernest Chauvet, pour nous en parler.




Ernest Chauvet



M. Chauvet, comment l'idée de mettre cette fondation sur pied est-elle venue?

Suite à la conférence oecuménique en 1986, des représentants de plusieurs dénominations mirent leurs efforts en commun pour tenter d'instruire notre société et de trouver des solutions à des questions difficiles et de contreverse telle l'avortement, l'adoption et l'abut physique et sexuel chez les enfants. Nous croyons en la jeunesse, et nous savons que si les jeunes connaissaient les deux côtés de la médaille, ils seraient en mesure de faire le bon choix.

C'est également une question de compassion envers toutes ces victimes. Par exemple, 7 femmes sur 10 qui subissent un avortement le font suite aux pressions exercées par leur famille ou leur ami. Il est prouvé que 82% d'entre elles ont des conséquences psychologiques suite à un avortement. Les conséquences d'avortement ou d'abus persistent souvent pour le reste de leur vie. Aussi, 75% des hommes et presque la totalité des femmes en prison ont été abusés physiquement ou sexuellement étant jeunes. Presque la totalité des prostitués, hommes ou femmes, ont été abusés sexuellement étant jeunes.

Nous voulons que ces personnes sachent qu'il y a de l'aide disponible. Ceux qui abusent physiquement ou sexuellement, ou qui encouragent l'avortement, imposent leurs valeurs ou leurs frustrations sur des êtres plus faibles. S'ils prennent conscience du domage qu'ils se font et font aux autres, nous croyons que plusieurs cesseront leurs habitudes. Notre conviction est que l'amour seul changera le coeur des gens.

Quels moyens utilisez-vous pour rejoindre les gens?

Notre approche s'effectue à plusieurs niveaux. Nous faisons premièrement appel aux médias électroniques pour y passer des messages télévisés ou radiodiffusés. Nous y avons investit environ 35 000$ depuis octobre '87. Nous travaillons également avec des artistes pour produire des chansons contemporaines à message pour rejoindre les jeunes. Nous publions également de la littérature sur plusieurs sujets. Nous organisons des soirées d'information dans les villages, les écoles, par le moyen desquelles nous y effectuons notre prélèvement de fonds. Nous en prévoyons une quarantaine en 1988. Au niveau politique, nous exerçons des pressions sur les différents représentants pour qu'ils puissent légiférer dans les domaines qui nous préoccupent. Nous appuyons les candidats qui fondent leur programme d'après leur conscience morale chrétienne, peu importe leur parti.

Comment s'effectue le fonctionnement de la Fondation?

La Fondation est administrée par un comité exécutif composé de 6 personnes représentant plusieurs dénominations chrétiennes, et du directeur général, qui est moi-même. Ainsi, les messages dans les médias génèrent des appels qui sont reçus par une vingtaine de bénévoles différentes. Celles-ci réfèrent les intéressés à des agences qui peuvent les aider. Nous avons un numéro sans frais pour desservir toute la province.

Pourquoi s'être établi à Legal?

L'idée de la Fondation a d'abord germé à Legal. Ainsi, le soutien à la Fondation est très fort à Legal. Nous voulons également offrir un service bilingue; 85% de nos bénévoles sont francophones.

Si vous avez des questions ou êtes intéressés(ées) dans ce que la Fondation pour l'amour des enfants a à offrir, n'hésitez pas à contacter «Pour l'amour des enfants», c.p. 148, Legal, T0G 1L0. Tél. 961-3000 ou 1-800-642-3850

• *Livre historique*

«Nous comprenons mieux maintenant ce qu'était la vie des colons»

Le 20 mars dernier avait lieu au Centre communautaire de Guy, le lancement officiel du livre historique «Guy-Ballater-Whitemud Creek».

A cette occasion des résidents et pionniers de Guy et de la région ont assisté à cette cérémonie et ont entendu le discours prononcé par Madame Lucienne Lambert-Pitre. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous publions ce discours qui rappellera beaucoup de souvenirs, surtout aux plus vieux.

Bonjour, et bienvenue à cette journée tant attendue. C'est avec joie et anticipation que nous jetons notre premier coup d'oeil sur ce livre qui décrit notre histoire.

Il me fait chaud au coeur aujourd'hui de parler au nom de mes grandparents, mes parents, et les pionniers qui ont établi et fait prospérer la région de Guy. Plusieurs sont venus, certains sont repartis, mais tous ont laissé quelque chose d'eux même à Guy.

En lisant les pages si intéressantes de ce livre, les pionniers revivront leurs expériences et se souviendront de leurs amis; et nous, les plus jeunes, comprendront ce qu'ont vécu nos parents et grandparents.

Pourquoi sont-ils venus s'établir dans cette région sauvage, boisée, éloignée de toute civilisation, infestée de maringouins, où l'eau potable était si rare, les chemins non-existants, les conditions de vie très primitives? Pourquoi? Les raisons sont variées. Le rêve de posséder ses propres terres à un prix raisonnable de 10.00$ pour un «homestead», et ainsi avoir le moyen d'installer leurs enfants, attire plusieurs colons. Aussi les sécheresses de la Saskatchewan et du sud Albertain, les terres rocheuses de Québec, envoient plusieurs colons recommencer ici. Les prêtres colonisateurs par leur propagande ont décidé plusieurs familles à s'en venir dans la région. D'autres s'en viennent ici pour échapper aux ravages causés par la guerre en Europe. Certains vétérans sont venus, encouragés par les octrois donnés par le gouvernement. D'autres sont venus pour satisfaire leur goût d'aventure et de voyage, et y sont restés. Les raisons sont aussi diverses que le nombre de colons.

Il est beau de voir que l'histoire des premiers colons ne sera pas perdue. Les Hogan, Brennan, Dwyer, Restall, Vowden, Lessard, McDonald, Cloutier, Briand, McBride et plusieurs autres qui arrivent au début des années 20. Les Brulotte, Lambert, Major, Charest, Loiselle, Sidoroff, Winnicky, Minarovich, Olshanowski, Tokarz, Wawrzonek, Chaibos, Sniezek, et d'autres qui arrivent dans les années 25 jusqu'au début des années 30.

Il a fallu un courage extrême et une grande foi pour travailler si dur et persévérer. Il y avait aussi probablement des raisons économiques pour lesquelles on restait. C'était «la crise», et on n'avait pas les moyens de quitter le «homestead» et d'aller s'installer ailleurs. On avait tout vendu pour venir à Guy -alors impossible de s'en retourner. Nous les remercions aujourd'hui, car sans leur persévérance, nous ne serions pas ici, et la région ne serait pas ce qu'elle est.

En lisant ces pages émouvantes, parfois vous aurez la larme à l'oeil de voir les misères que nos grandparents et parents ont endurées. Parfois, vous aurez le sourire aux lèvres en voyant que la joie et le plaisir existaient aussi dans ce temps-là.

Aujourd'hui, je me suis rendue ici en quelques minutes, sans misères. Je pensais à mon oncle Aimé Lemay qui a fait à peu près le même trajet en 1932 pour emmener la tôle nécessaire à la construction de l'église. Les chemins sont si différents de ceux d'aujourd'hui que le trajet de Donnelly à Guy lui prend trois jours. Les chevaux sont épuisés et doivent être échangés en chemin; la voiture reste prise dans la boue, et mon oncle doit décharger la tôle, sortir la voiture, et recharger son voyage. Je pensais aussi à Grand-père Lambert qui beau temps mauvais temps, faisait le trajet pour apporter le courrier qui était le seul lien avec l'extérieur. Oui, la vie était dure!

Mais le manque de routes n'était pas le seul problème à surmonter. Le manque d'eau fraîche était un gros problème, mais nos grandparents l'ont surmonté. On se construisait une glacière. L'hiver on coupait des gros blocs de glace sur la rivière et on les enterrait dans la glacière avec du brin de scie pour les conserver tout l'été. On gardait aussi le lait, le beurre, la viande, les aliments qui gâchaient facilement, dans la glacière. On faisait fondre la glace pour l'eau à boire. Voilà le réfrigérateur de nos grandparents. Puisque ce réfrigérateur avait ses limites, les femmes devaient faire beaucoup de «cannages» pour conserver la viande, les fruits et les légumes.

Les demeures n'étaient pas luxueuses. Les «shacks de logs» n'avaient pas l'électricité, ni le gaz naturel, ni l'eau courante. Je me souviens quand j'étais jeune, je trouvais que mon tour venait trop souvent pour rentrer le bois et remplir le baril de neige. Les «shacks» laissait entrer le froid l'hiver, et la chaleur et les maringouins l'été. On était loin des soins médicaux, alors on devait être «médecin» pour soi-même, ses enfants, et souvent aussi les voisins.

Malgré les difficultés et le dur travail, les colons trouvaient le temps de s'amuser. On jouait aux cartes, on chantait, on dansait, on jouait au croquet-chez Grand-père Lambert, on allait en pique-nique à la rivière Smoky, on jouait à la balle - ensuite on mangeait de la bonne crême-glacée. Les voisins étaient précieux. On s'entraidait; on faisait des corvées de travail pour aider ceux dans le besoin; on faisait du travail bénévole pour le développement de la communauté. On bâtit l'église, l'école, le couvent, -ce sont des oeuvres de coopération. Cet esprit de coopération existe encore à Guy aujourd'hui, car on revient encore au bazar annuel, à des activités sportives ou sociales, et ce livre que nous voyons aujourd'hui ressort de la collaboration et du travail des gens de Guy.

Nous pouvons maintenant, nous les plus jeunes, trouver dans ce livre une foule d'information sur nos origines. Par exemple, savez-vous en quelle année l'église fut bâtie?
Qui posa la croix au sommet du clocher?
Qui avait une voix très puissante et faisait les annonces sur le perron de l'église?
Savez-vous quand a eu lieu le premier bazar à Guy?
Qui fut le premier curé?
Quel est le premier couple marié dans l'église de Guy, avant même qu'elle soit completée et bénite?
Qui a donné la cloche qui est dans le clocher?
Qui prête une partie de sa demeure comme salle de classe afin que les enfants aient une education?
Qui est la première femme dans la région sud-est de Guy?
Qui travaille à faire venir l'electricite dans la région?
On pourrait continuer plusieurs heures à trouver ces faits interessants, alors je suis sûre que lorsque vous commencerez à lire l'histoire de Guy il sera très difficile de laisser le livre de côté sans le parcourir d'un couvert à l'autre.

L'histoire de nos grandparents et de nos parents ne sera pas oubliée, et nous comprenons mieux maintenant ce qu'était la vie des colons, et comment notre région s'est développée.

Je tiens à remercier Cécile Aubin et son comité qui ont eu le courage de mener jusqu'au bout ce grand projet. Joignez-vous à moi pour leur exprimer notre reconnaissance.

A tous je souhaite bonne lecture et bons souvenirs! Merci.

• *Femmes francophones hors Québec*

Un nouveau service gratuit offert par la F.N.F.C.F.

OTTAWA - La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF) offre aux femmes francophones hors Québec, un nouveau service d'information, de formation et de conférences sans frais: Services aux membres (S.A.M.).

«Les collèges et universités n'arrivent pas, même dans leurs programmes d'éducation permanente ou de formation professionnelle, à offrir des sessions d'information qui rejoignent et qui touchent le vécu des femmes francophones» a déclaré la présidente, madame Lise Latrémouille.

On attribue, en partie, ce phénomène au manque de ressources humaines et financières dont disposent ces institutions. Toutefois, on doit également reconnaître que les programmes des études des femmes font rarement partie du curriculum général des établissements post-secondaires.

Rappelons que la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises est l'organisme porte-parole des femmes francophones vivant en milieu minoritaire au Canada. Vouée à la défense des intérêts de quelque 500 000 femmes de tous les âges, la Fédération cherche à favoriser une plus grande autonomie financière chez ses membres.

«Depuis 1983, la Fédération s'est impliquée activement dans de nombreux dossiers concernant la condition féminine hors Québec. En dépouillant et en examinant les multiples facettes des dossiers retenus, la FNFCF a pu identifier certaines pistes d'action qu'elle a le goût de partager avec les femmes intéressées au changement de leurs conditions de vie. Nous considérons que nous sommes, à l'heure actuelle, le groupe d'intervention politico-social le mieux outillé à ramener à la base les renseignements et les analyses développés au cours de nos actions dans les communautés» de souligner madame Latrémouille.

Disponible jusqu'à la fin juin prochain, le nouveau service d'animation et de formation s'adresse particulièrement à quelque 60 groupes-membres de la Fédération. Soulignons tout de même que tout groupe de femmes francophones (vivant en milieu minoritaire) peut également profiter de ces sessions. Il s'agit simplement de faire marrainer la demande par un groupe de sa province affilié à la FNFCF.

Description des S.A.M.

D'une durée de quinze heures, les sessions de sensibilisation proposent un cadre de réflexion stimulant sur les thèmes suivants: la quête de l'autonomie, situation de crise, travailleuses au foyer, isolement: seule... avec d'autres, justice aux femmes, le stress du couple au travail, en affaires, par alliance, travail de femmes, formation professionnelle et ces politiques d'agir.

Quant aux sessions de formation (chacune d'une durée approximative de 14 heures), notons qu'elles sont modelées selon les besoins spécifiques des groupes qui en font la demande. Qu'on veuille examiner le fonctionnement du groupe, la formation de ressources dans le milieu, le développement de services pour femmes, la planification de contenus d'ateliers ou même la conduite de réunions, la FNFCF mobilisera les ressources nécessaires pour répondre aux demandes du milieu.

Finalement, le service de conférences complète le menu des S.A.M. On y traitera des questions d'actualité d'intérêt à l'organisme national avec le souci d'y présenter le biais des femmes francophones de milieu minoritaire.

«Le programme S.A.M. est un projet longuement attendu par les groupes de femmes. La popularité escomptée du nouveau programme saura démontrer, une fois de plus, que la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises est une force au service de ses membres» de conclure madame Latrémouille.

Pour de plus amples renseignements sur ce programme, communiquez avec Agathe Gaulin au 469-4401.

• *Opéra en français*

L'Edmonton Opera présentera Roméo et Juliette de Gounod et Carmen de Bizet, en français

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Lors de sa prochaine saison 1988-89, l'Edmonton Opera présentera dans le cadre de son 25e anniversaire de fondation, deux opéras célèbres: Roméo et Juliette de Gounod et Carmen de Bizet. Ces deux productions incluent Aida et l'Elisir d'Amore.

Selon Madame Adrienne Duffy, coordonnatrice des communications, cela représente une saison très excitante et très exigeante pour cet organisme ainsi que le Choeur de l'Edmonton Opera.

Le Choeur est donc à la recherche de choristes intéressés à participer à ces deux productions de grande envergure, Pour ce faire il y aura auditions au Jubilee Auditorium les dimanches 8 et 29 mai de 14h à 17h ainsi que le lundi 30 mai de 19h30 à 22h.

Les chanteurs et chanteuses intéressées doivent se présenter à l'audition avec une pièce préférablement en français ou en italien. Un pianiste sera sur les lieux pour accompagner les candidats... C'est donc une occasion unique pour les choristes francophones de participer à une telle production et de répondre à une invitation lancée par l'Edmonton Opera. Pour de plus amples détails ou pour obtenir une heure d'audition, veuillez composer le 488-7030, dès aujourd'hui.

Un million de dollars pour encourager le bénévolat

TORONTO - Le secrétaire d'État, M. David Crombie, a présenté un chèque au montant de 1 034 000$ dans le but de lancer une grande campagne nationale de sensibilisation visant à inciter les Canadiens à consacrer encore plus d'efforts et de ressources financières au bénévolat et aux organismes de charité.

M. Crombie, qui est ministre responsable de l'action volontaire, a remis le chèque au Canadian Centre for Philanthropy (CCP), organisme chargé de mener à bien cette campagne de promotion qui sera identifiée sous le vocable «Imagine» et qui s'étendra sur une période de cinq ans.

À l'instar de la campagne «Participation» qui, dans les années 70, avait réussi à convaincre les Canadiens des bienfaits de l'exercice et de la bonne condition physique, la campagne «Imagine» tentera, elle, de convaincre tant les individus que les entreprises, du bien-fondé de leur participation aux organismes de charité et au bénévolat, que ce soit sous forme de temps ou d'argent.

«Je suis heureux de verser ce chèque au Canadian Centre for Philanthropy, et de pouvoir le faire à quelques jours seulement de la Semaine nationale du bénévolat, qui se déroulera du 17 au 23 avril et qui a pour but de rendre hommage au travail des milliers de personnes qui font du bénévolat au Canada», a dit M. Crombie.

«Comme il s'y était engagé dans le discours du trône d'octobre 1986, a en outre ajouté le ministre, le gouvernement canadien ne ménage aucun effort pour aider les Canadiens à développer un réseau d'organismes volontaires fort, diversifié et autonome.»

La contribution fédérale de 1 034 000$ représente 25% du budget total de la campagne de promotion «Imagine» qui doit débuter en décembre de cette année.

Pour compléter le financement, les responsables comptent sur le secteur privé et les gouvernements provinciaux.

Le CCP est une organisation sans but lucratif vouée à la recherche et à la promotion concernant l'activité philanthropique. Il dispense aux organismes bénévoles de l'information sur les méthodes de financement et de gestion les plus appropriées pour réaliser leurs objectifs.

NOMINATION



Le Conseil d'administration du Carrefour provincial est heureux d'annoncer la nomination de **Denis Dion** au poste de Gérant général.

Natif de la ville de Québec, Monsieur Dion est diplômé de l'Université Laval en littérature française. Employé du réseau de librairies Classic pendant six ans, il fut nommé au poste de gérant-adjoint du Carrefour en janvier 1987.

Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Dion sera responsable de l'exploitation des librairies d'Edmonton et de Calgary (ouverture prévue le 29 août 1988) ainsi que de la distribution du produit culturel en région et aux collectivités.



Qu'est ce que ça veut dire?

Pour prévenir de mauvaises decisions en matière d'investissement, il est important de connaître la signification exacte de divers termes utilisés dans le monde financier. Voici donc la suite du glossaire des expressions propres à la planification financière:

DEBENTURE: Titre de créance émis par un gouvernement ou une entreprise, qui n'est garanti que par la réputation de crédit de l'organisme émetteur. Celui-ci rembourse le souscripteur par des versements d'un montant détermine à intervalles reguliers pendant une periode de temps donnee

RENTE DIFFEREE: Contrat prevoyant le versement périodique d'une rente au titulaire du contrat ou à son beneficiaire à compter d'une date future, prévue ou non dans le contrat.

REGIME DE PARTICIPATION DIFFEREE AUX BENEFICES: Régime d'intéressement en vertu duquel un employeur verse à même ses profits des sommes à un fiducier (habituellement une société de fiducie) pour le compte de certains membres de son personnel qui n'ont pas à payer d'impôt à l'égard de ces sommes tant qu'ils ne reçoivent pas de paiements au titre du régime.

DIVERSIFICATION: Répartition des risques relatifs aux placements par l'achat d'actions dans différentes compagnies d'une variété d'industries.

DIVIDENDE: Partie des profits qu'une société distribue à ses actionnaires. Le dividende déclaré à l'égard des actions «privilégiées» est généralement un montant fixe et à préséance sur celui qui est déclaré à l'égard des actions «ordinaires». Dans le cas de celles-ci, un dividende peut ou non être déclaré et son montant dépend des profits réalisés par la société.

PLACEMENT ECHELONNE: Mode de placement suivant lequel un montant fixe d'un titre donné est souscrit à intervalles réguliers pendant un certain temps, ce qui a pour effet de réduire le prix moyen payé par action. Cette méthode réduit les risques inhérents au moment de l'achat et améliore le rendement.

ASSURANCE MIXTE: Contrat d'assurance-vie par lequel l'assureur s'engage à payer une certaine somme, soit à l'assuré s'il est vivant à une date déterminée, soit à un tiers, si l'assuré meurt avant cette date.

SITUATION NETTE: Différence entre l'actif et le passif d'une société ou d'un particulier. Dans le cas d'une entreprise, elle correspond à l'avoir net des actionnaires; dans celui d'un particulier, elle représente sa valeur nette.

PATRIMOINE: Valeur totale des éléments d'actif appartenant à un particulier.

PLANIFICATION SUCCESSORALE: Dispositions prises par un particulier, habituellement avec l'aide d'un professionnel, en vue de faciliter la transmission de ses biens à ses héritiers et de réduire au minimum les impôts de toutes sortes afférents à sa succession.

VALEUR NOMINALE: Montant qui figure au recto d'un certificat de placement, d'une obligation ou d'une assurance-vie. Il s'agit habituellement du montant que la société émettrice promet de payer au propriétaire ou à sa succession à l'échéance du titre ou, dans le cas d'assurance-vie, du capital que la société s'engage à verser au bénéficiaire du contrat par suite du décès de l'assuré.

EXERCISE FINANCIER: Période comptable de douze mois qui s'applique à l'égard d'un gouvernement ou d'une société et qui ne coincide pas nécessairement avec l'année civile. Ainsi, en raison de la cohue qui caractérise la période de Noël, de nombreuses entreprises de vente au détail ont choisi le 31 janvier, plutôt que le 31 décembre, comme dernier jour de leur année financière.

Cette chronique est une commandite de



Parlons...

AGRICULTURE

• *Sols: problèmes et solutions*

Six causes de la dégradation des sols et intervention humaine

La dégradation des sols cause aux agriculteurs des pertes de revenus supérieures à un milliard de dollars par année. Si l'on ne réussit pas à la freiner, elle pourrait coûter cher à tous les Canadiens.

On compte six causes principales de la dégradation des sols, soit l'érosion hydrique, l'érosion éolienne, la salinisation, le tassement, l'acidification et la contamination. Chacune d'elles suppose une intervention humaine.

Érosion hydrique

L'érosion hydrique est la cause la plus répandue de la dégradation des sols; on la retrouve à des degrés divers dans toutes les provinces.

L'érosion se produit lorsque l'eau provenant de la fonte des neiges, des précipitations et de l'irrigation ne s'infiltre pas dans le sol, mais ruisselle plutôt en surface avec suffisamment de force pour déloger les particules de sol et les emporter dans les champs, les fossés de drainage, les lacs ou les cours d'eau.

La matière organique et les éléments nutritifs essentiels à une croissance vigoureuse des cultures sont également emportés avec les particules de sol lors du ruissellement. Il en résulte un amincissement de la couche de terre arable, qui représente un ingrédient essentiel d'une agriculture dynamique.

Une couche de terre arable appauvrie réduit la capacité de rétention d'eau du sol, accroît les risques de tassement et limite les possibilités de croissance des cultures.

On implante graduellement des mesures de conservation des sols dans les régions touchées par l'érosion hydrique. La culture en courbes de niveau, c'est-à-dire l'aménagement de rangs perpendiculaires à la pente, plutôt que parallèles à celle-ci, est une technique utilisée pour raccourcir la distance que l'eau peut franchir à la surface du sol et ainsi réduire sa vitesse et son pouvoir érosif.

Une autre façon de protéger le sol de l'érosion hydrique consiste à installer des tuyaux de drainage et des bouches avec chute, c'est-à-dire des tuyaux verticaux permettant de maîtriser la vitesse à laquelle l'eau d'un bassin hydrographique entre dans le système de drainage. Une autre solution serait l'aménagement de voies d'eau gazonnées et de bandes de graminées résistant à l'érosion.

Érosion éolienne

L'érosion éolienne est semblable à l'érosion hydrique, sauf que c'est le vent qui, dans ce cas, transporte les particules de sol et la matière organique après les avoir délogées de la surface du sol.

L'érosion éolienne pose un problème de taille dans les régions sèches où des sols fins et sableux sont exposés au vent. Certaines régions des Prairies furent dépouillées de leur couche de terre arable lors des tempêtes de poussière qui ont déferlé sur ces provinces dans les années 1930. Chaque année, des millions d'hectares continuent d'être endommagés.

Il n'y a pas grand-chose à faire pour dompter les caprices de Dame Nature, mais les agriculteurs peuvent néanmoins réduire l'effet des bourrasques sur les sols.

Dans les Prairies, le voyageur est frappé par ces rangées régulières d'arbres et d'arbustes qui s'étendent à perte de vue. Il s'agit de brise-vent conçus pour réduire la vélocité du vent à la surface du sol.

Le recours à la culture en bandes, où alternent les bandes de terre cultivée et les bandes laissées en jachère perpendiculairement à la direction du vent, contribue également à réduire la vitesse du vent à la surface du sol.

N'importe quelle forme de couverture est préférable à un sol nu, exposé aux éléments. Les agriculteurs se convertissent au travail minimal du sol, où les résidus des cultures sont retenus à la surface du sol au lieu d'être intégrés à la terre durant le labour. La couverture des sols est l'un des moyens les plus efficaces de prévenir l'érosion due au vent et à l'eau.

Salination

Plus de deux millions d'hectares de terre agricole dans les Prairies souffrent d'un problème de salinisation qui réduit la croissance des cultures. Dans certaines régions, les rendements céréaliers ont diminué de moitié au cours des dix dernières années.

La salinisation des sols se produit lorsqu'un excès de sels, naturellement présents dans le sol, s'accumule à la surface, limitant l'aptitude des plantes à absorber l'eau et les éléments nutritifs.

Les remontées salines constituent la principale forme de salinisation. En s'infiltrant dans le sol, l'eau dissout les sels qu'elle rencontre sur son passage. Ceux-ci sont transportés par l'eau jusqu'à ce qu'ils atteignent la surface. Après l'évaporation, les sels restent. Comme ils continuent à s'accumuler, les plantes éprouvent de plus en poration de l'eau à la surface

Les problèmes résultent des modifications que subit l'hydrologie souterraine et plus particulièrement la nappe phréatique. La construction de routes, de chemins de fer, de canaux d'irrigation et de villes modifie la nappe phréatique. Les techniques de gestion des cultures et d'aménagement des sols peuvent elles aussi accroître l'évaporation de l'eau 'a la surface du sol et par conséquent entraîner des dépôts de sel.

La solution consiste à changer les méthodes culturales afin d'utiliser plus efficacement l'eau disponible. Des méthodes de revitalisation des sols salinisés sont présentement à l'étude.

La prévention, qui est cepen-

(suite à la page 11...)

• *Agriculture*

La Commission du blé annonce des contrats de livraison garantie portant sur le blé d'utilité n°1

WINNIPEG - La Commission canadienne du blé vient d'annoncer que des contrats de livraison garantie portant sur le blé d'utilité n°1 de l'Ouest allaient être mis à la disposition des producteurs.

La Commission a dit qu'elle avait trouvé un marché limité mais ferme pour le blé de ce grade. Un programme de livraison garantie a donc été mis en place afin que la récolte de cette année assure des approvisionnements suffisants pour remplir la demande de ce marché.

La production de blé d'utilité a accusé une chute importante au cours des deux dernières années et différents sondages font ressortir que les emblavures pourraient tomber à 113 000 acres en 1988. La Commission de blé aurait besoin de 150 000 acres environ pour satisfaire la demande.

Les producteurs qui aimeraient obtenir des contrats de livraison garantie peuvent en faire la demande par l'intermédiaire de leur gérant de silo jusqu'au 31 mars 1988. La Commission n'acceptera que le blé agréé n°1 de l'Ouest en vertu de ces contrats. Les demandes dûment remplies devront parvenir à la Commission du blé par la poste ou par courrier le 30 juin 1988 au plus tard. Les demandes qui parviendront après cette date seront acceptées dans l'ordre de leur réception jusqu'à ce que la commission ait le tonnage maximal dont elle a besoin pour couvrir ses besoins. Si le tonnage sous contrat reçu avant la date limite dépasse les besoins, chaque contrat sera réduit proportionnellement.

Les producteurs devront assigner dans leur carnet de livraison une acre donnant droit aux contingents par tranche de une tonne et demie à livrer sous contrat.

La Commission du blé accepte tous les contrats d'orge et d'avoine de la série «B»

WINNIPEG - La Commission canadienne du blé vient d'annoncer qu'elle acceptera la totalité de l'orge et de l'avoine offerte en vertu des contrats de la série «B». Les producteurs pouvaient obtenir ces contrats jusqu'au 31 mars 1988, date limite de réception des demandes.

La Commission a autorisé un appel de livraison portant sur toutes les disponibilités en orge n°1 et n°2 de l'Ouest aux normes et en avoine n°1 fourragère et n°1 fourragère Extra aux normes déclarées en vertu des contrats de la série «B». Cet appel de livraison est ouvert sur tous les parcours ferroviaires.

Sols

(Suite de la page 10)

dant la clé du problème, résidera dans le développement de solutions de rechange aux pratiques culturales.

Compactage

Le tassement du sol pose un grave problème dans les Maritimes et dans les régions à sols lourds et argileux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Il est causé par les vibrations et le poids des machines lourdes qui compressent les particules de sol. Ce phénomène se rencontre plus fréquemment dans les sols humides.

La matière organique peut réduire le risque de dégâts par le tassement et la battance. Le drainage, pour sa part, réduit la quantité d'eau que renferme le sol, partant, le risque de tassement.

Dans les régions argileuses, on doit souvent se résoudre à effectuer le travail du sol alors que celui-ci est humide. Il s'ensuit que l'eau demeure souvent à la surface pendant de nombreux jours, même lorsqu'un drainage souterrain est en place.

La culture en billons représente une solution possible à ce problème. Dans ce régime, la semence est placée dans un rang surélevé. Des pièces d'équipement et des compétences spéciales sont nécessaires pour pratiquer efficacement la culture en billons.

Acidification

L'acidification du sol est un processus qui abaisse le pH du sol. Le calcium et le magnésium, principaux constituants de la chaux, exercent un effet tampon sur l'acide qui se retrouve naturellement dans le sol; une baisse du niveau de ces minéraux se traduit par l'abaissement du pH du sol;

L'apport de substances acidifiantes, tel le soufre contenu dans les engrais, accélère l'acidification. La solution à ce problème consiste à ajouter de la chaux au sol pour maintenir son pH entre 5 et 7.

Contamination

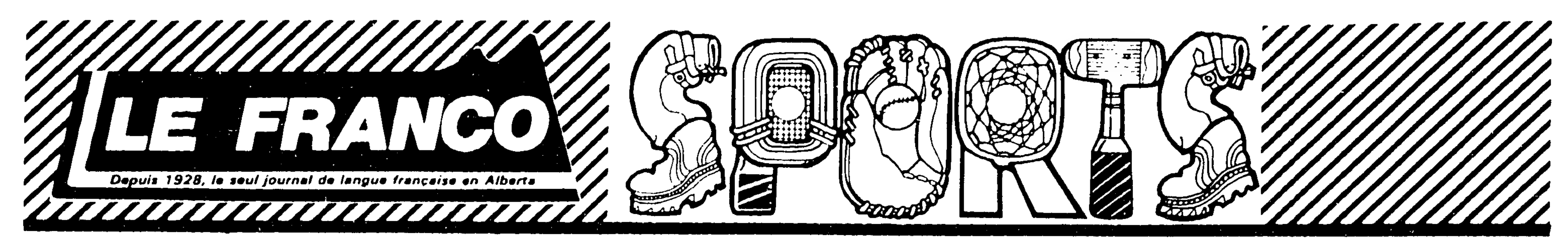
La dégradation des sols par contamination peut résulter des retombées atmosphériques, de l'évacuation dexs égoûts et des boues industrielles, des résidus de pesticides et des agents biologiques.

Les produits chimiques du sol peuvent s'accumuler dans les organismes végétaux et animaux et nuire à leur fonctionnement ou à celui d'autres maillons de la chaîne alimentaire.

Les ministères provinciaux de la Santé ont établi des lignes directrices sur l'utilisation de substances susceptibles de contaminer les terres agricoles et les réseaux hydriques.

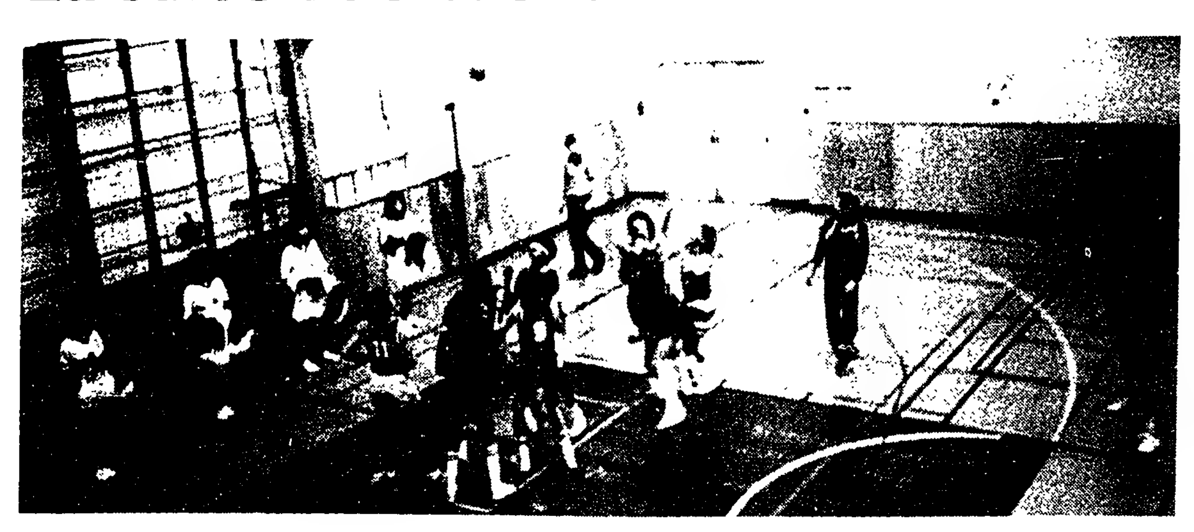
***

On compte six causes principales de la dégradation des sols, mais les solutions sont nombreuses. Agriculture Canada, les ministères provinciaux de l'Agriculture et d'autres organismes de conservation ont souvent aidé les agriculteurs à adapter les mesures de conservation à leurs problèmes particuliers.



• *Sports*

La saison de basket-ball est terminée



SYLVIE DASSYLVA

La saison de basket-ball est maintenant terminée en ce qui concerne le junior High à St-Paul et les environs. Le tout a été clôturé mardi le 15 mars à l'école Racette, hôte du «county cup», étant donné que ces deux (2) équipes avaient terminé au premier rang du classement général.

Il est à noter qu'il y avait des équipes absentes au rendez-vous, conséquence de la grève des professeurs, ceux-ci n'ayant pas eu la permission de continuer d'entraîner leur équipe. Parmi celles-ci l'on trouvait: Elk Point, Glen Avon et Ashmont.

L'équipe masculine de Racette: Les Raiders, ont donc remporté la bannière sans grande opposition devant Saddle Lake. Le match a débuté lentement, mais par la suite, les garçons menés par leur entraîneur M. Robert Martin, ont pris le contrôle jusqu'à la fin du match, et ont finalement eu raison par la marque de 66 à 18. Du côté féminin, l'équipe de Racette a aussi emporté les honneurs en disposant de Saddle Lake 32 à 10, qui avait défait Onion Lake auparavant.

L'an prochain, ces deux (2) équipes auront la tâche de défendre leur titre.

Félicitations à tous les joueurs(euses) et entraîneur(e)s.

• *Sports*

3e tournoi annuel de volley-ball de l'ATA

SYLVIE DASSYLVA

ST-PAUL - Hé oui! Plusieurs professeurs sont allés se «dérouiller» les muscles au 3e tournoi annuel de volley-ball, organisé par l'Association des Professeurs de l'Alberta (A.T.A.).

C'est donc vendredi le 11 mars que débuta à 17h la chaude lutte pour conquérir les deux (2) trophées tant convoités, dans un premier temps, l'élogieux trophée des vainqueurs, et dans un deuxième temps, celui de l'équipe la mieux déguisée.

Il y a eu tout d'abord, un buffet de servi pour calmer l'appétit des futurs joueurs(euses). Tout ceci s'est déroulé dans une ambiance plutôt amicale et à la fête, au gymnase de l'école Racette à St-Paul.

Parmi les «équipes combattantes», on comptait celles de l'école Elémentaire, de Racette, d'Early Childhood Services (E.C.S.), d'Heinsburg, de l'école Régionale, d'Elk Point, et enfin de l'école Glen Avon. Le tout s'est donc clôturé vers 22h, sur une note enjouée, et bien sûr, en dévoilant les victorieux: Elk Point Elementary remportant le titre de la meilleure équipe, et Early Childhood Services se retirant avec l'équipe ayant porté le meilleur déguisement. Bien entendu, tout le monde se reverra l'année prochaine pour essayer de ravir aux équipes championnes leur bien. Longue vie à ce tournoi, et félicitations aux instigateurs(trices).

• *Du nouveau et des reprises*

L'Autoroute Électronique: la série albertaine continue

En cette nouvelle saison de hockey, la version albertaine de l'Autoroute reste vaillamment à l'horaire à 18h30, les jeudis de relâche.

Chaque année, lorsque les éliminatoires débutent, les personnages des téléromans populaires quittent nos écrans afin de ne pas se faire balancer d'un bout à l'autre de la grille-horaire.

Et plusieurs autres émissions emboîtent le pas. Le 31 mars, l'Autoroute Électronique terminait sa saison en beauté, en annonçant le nom du gagnant du grand prix.

Mais, quelques matchs de hockey ne freineront pas l'élan de «l'Équipe Électronique» en Alberta! Non m'sieur!! Et puis, pas question de se promener partout dans l'horaire. On attendra que les joueurs de hockey fassent relâche pour présenter l'émission le jeudi à 18h30. Les bonnes habitudes ne se perdent pas facilement.

L'équipe de l'Autoroute a préparé une série de sept émissions. André Roy présentera les meilleurs volets des dernières saisons à sa façon bien caractéristique.

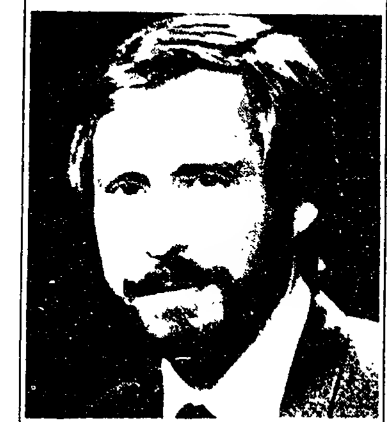
Le realisateur, Marc Dore, presente là une serie qui mélange l'ancien et le nouveau. À ne pas manquer







NOMINATION CN



Peter V. Gosman

Le premier vice président du Marketing du CN, M. P. A. Clarke est heureux d'annoncer la nomination de Peter V. Gosman au poste de vice président adjoint des Produits pétroliers et chimiques. Cette fonction nouvellement créée s'inscrit dans le remaniement que le CN a entrepris en vue de fournir un meilleur service à sa clientèle.

M. Gosman est chargé de la commercialisation de tous les aspects des services de la compagnie reliés aux produits petroliers et chimiques. Il travaille en collaboration avec les entités régionales et la Direction générale. Ses bureaux sont situés à Montréal.

À l'horaire cette semaine

Samedi 23 avril

16h30 **Univers des sports**
17h30 **Génies en herbe**
18h00 **Téléjournal.**
18h05 **Impacts**
19h00 **Samedi de rire.**
20h00 **Les grands films: Et le miroir se brisa.** Drame policier d'après le roman d'Agatha Christie. Avec Elizabeth Taylor et Tony Curtis. (amér. 80)
22h00 **Téléjournal**
22h21 **Les Nouvelles du Sport**
22h36 **La politique fédérale**
22h46 **Télé-sélection: Trois hommes à abattre.** Drame policier d'après l'oeuvre de Jean-Patrick Manchette. Avec Alain Delon, Dalila di Lazzaro et Michel Auclair. (Fr. 80)

Dimanche 24 avril

11h00 **Rencontres**
11h30 **Baseball des Expos:** Montréal à Philadelphie **EN CAS DE PLUIE:** Ciné-soleil: Dimanche Noir. Drame policier (amé. 76)
14h00 **Les grandes villes du monde. LONDRES.**
15h00 **Divergeance**
16h00 **La semaine verte**
17h00 **Les aventures du risque**
17h30 **La soirée du hockey: Match des séries éliminatoires.**
20h00 **Second Regard**
21h00 **Science réalité**
21h30 **Le sens des affaires**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Les nouvelles du sport**
22h44 **Ciné-club: l'homme tranquille** Comédie psychologique avec John Wayne, Maureen O'Hara et Victor McLaglen. (amé.-irl. 52)

Lundi 25 avril

17h00 **D'une série à l'autre: La cloche tibétaine (dern. de 7)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Le vagabond**
19h00 **La cour en direct**
19h30 **Les insolences d'une caméra**
20h00 **Prendre la route** Documentaire tourné aux États-Unis et au Canada, traitant de tous les aspects des accidents de la route
21h00 **Lord Moutbatten, le dernier vice-roi. (5e de 6).** Drame biographique.
22h00 **Le Téléjournal**
22h27 **Le Point**
23h00 **Au jour le jour** (Reprise de 13h15)

Mardi 26 avril

17h00 **Ce Soir**
17h30 **La soirée du Hockey** Match des séries éliminatoires.
20h00 **D'une série à l'autre: Molière pour rire et pour pleurer. (1ère de 6).**
21h00 **Cap Danger**
21h30 **À communiquer**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h34 **Cinéma: Par-dessus les moulins.** Comédie avec Sophia Loren, Vittorio de Sica et Marcello Mastroianni. (it. 56).

Mercredi 27 avril

17h00 **D'une série à l'autre: Molière pour rire et pour pleurer (2e de 6)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **À communiquer**
19h00 **Dallas**
20h00 **Louis Messonnier, maître d'école (2e de 5).** Maître adolescent, c'est avec enthousiame et sérieux que Louis entreprend sa carrière d'enseignant.
21h00 **Actuel**
22h00 **Téléjournal**
22h24 **Le Point**
23h00 **Cinéma: Rêver en couleur.** Comédie de moeurs avec Don Scardino, Ralph Endersby et Peter Gross. (can. 71))

Jeudi 28 avril

17h00 **Ce soir**
17h30 **La soirée du hockey: Match des séries éliminatoires.**

SI PAS DE HOCKEY:

(18h30) **Autoroute électronique: les meilleurs moments reprises).**
20h00 **D'une série à l'autre: Molière pour rire et pour pleurer (3e de 6).**
21h00 **Parc des Braves** Au lendemain de la victoire, chacun s'aperçoit que toutes sortes de forces s'agitent.
21h30 **À communiquer**
22h00 **Téléjournal**
22h20 **Le Point**
22h32 **Cinéma: Retour à la bien-aimée.** Drame psychologique avec Jean-François Adam, Isabelle Huppert et Jacques Dutronc. (fr. (79).

Vendredi 29 avril

17h00 **D'une série à l'autre: Molière pour rire et pour pleurer (4e de 6)**
18h00 **Ce soir**
18h30 **Vidéo Club**
19h00 **Manon**
19h30 **Les Grands Films: Le piège de l'orchidée.** Drame sentimental avec Bruce Boxleitner, Barbara Hershey et Niclo Williamson. Un jeune banquier américain devient l'amant d'une jeune femme mariée (amé. 85).
21h30 **Festival Internationnal de Jazz de Montréal.** Dave Brubeck
22h00 **Téléjournal**
22h27 **Le Point**
23h00 **Nos espoirs 88**
23h05 **Cinéma: Grand-père à louer.** Comédie psychologique d'après l'oeuvre de Katherine Thompkins. (amér. 71).

• *Enseignement postsecondaire*

Les services d'enseignement à distance rapprochent les francophones

QUÉBEC- Dans son allocution d'ouverture du Colloque national sur l'enseignement postsecondaire à distance pour les francophones du Canada tenu à Ottawa à la fin d'octobre 1986, le président de l'Association canadienne d'éducation de langue française, monsieur Jean-Guy Rioux, lançait ce mot d'ordre aux participants: **«Ensemble, donnons-nous les moyens de promouvoir la langue et la culture d'expression française au Canada avec les technologies de l'AN 2000».**

Au même Colloque, monsieur Alain Landry du Secrétariat d'État signalait que «l'enseignement à distance est un moyen permettant d'accroître la quantité et la qualité des services d'enseignement présentement offerts. Cette forme d'enseignement permet en effet de mettre à la disposition de chacun l'expérience et les compétences de tous de même qu'elle donne aux participants l'occasion de nouer des liens entre eux et ainsi de sentir qu'ils appartiennent tous à une même communauté, et ce même s'ils sont séparés par des centaines ou des milliers de kilomètres».

Plus d'un an et demi s'est écoulé depuis la fin de cet important colloque. Les discussions qui se sont déroulées au cours de cette période ont certainement permis aux requérants de la charte, représentant toutes les régions du pays, «de nouer des liens entre eux et ainsi de sentir qu'ils appartiennent tous à une même communauté». Malgré les multiples approches que nous préconisons, nos priorités qui, souvent diffèrent, nos besoins immédiats qui sont parfois différents et nos ressources humaines et financières inégales, c'est le sentiment d'appartenance à une même grande communauté francophone qui nous a permis d'en arriver à la création de la Société du **Réseau francophone d'enseignement postsecondaire à distance du Canada.**

La création officielle de ce Réseau ne constitue pas une fin en soi mais représente plutôt le début d'une nouvelle ère dans le domaine de l'enseignement à distance au Canada. Que les apprenants francophones se trouvent dans les milieux urbains ou rureaux, des Maritimes, du Québec, de l'Ontario, des Prairies, des Territoires ou de la Colombie-Britannique, ils auront éventuellement et par l'entremise de ce réseau, accès à une vaste gamme de programmes et de cours dans leur langue maternelle: le français.

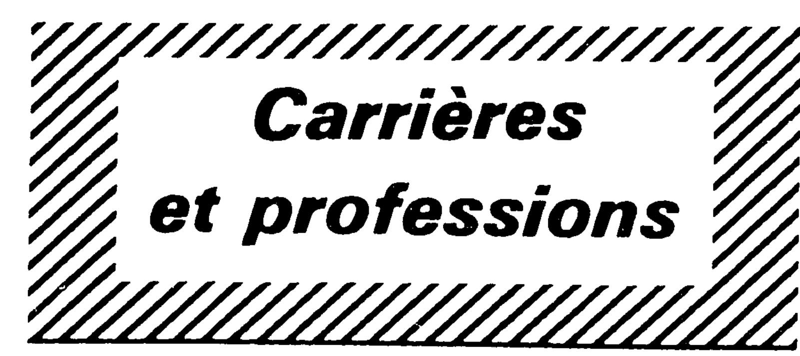


Jean-Guy Rioux

Le succès du réseau sera assuré non seulement dans la mesure où les requérants continueront à faire preuve de compréhension et de coopération entre eux, mais aussi dans la mesure où les gouvernements fédéral et provinciaux, chacun dans le cadre de ses responsabilités spécifiques, et nos institutions y investiront les ressources humaines et financières nécessaires à bâtir et à maintenir ce Réseau.

Les requérants profitent de ce lancement historique pour inviter les autres institutions postsecondaires du pays intéressées à échanger des programmes et des cours en français à se joindre au Réseau et ainsi participer activement à cette grande aventure éducative au service de la francophonie canadienne.

Une première étape a déjà été franchie grâce au leadership démontré par l'ACELF et l'appui apporté par le Secrétariat d'État et Communications Canada. Reste maintenant à souhaiter que tous les Canadiens d'expression française auront un jour ou l'autre l'occasion d'avoir recours à ce service pour parfaire leur éducation et ainsi suivre l'évolution de la technologie moderne et profiter pleinement du virage technologique qui s'opère présentement au Canada.



• *Réaction de l'A.C.F.C.*

«Le Renouveau»: Oui, sur le plan juridique Non sur le plan pratique

'Le Renouveau' inscrit en sous-titre sur la couverture du 17e rapport du Commissaire aux langues officielles s'applique en particulier au projet de loi C-72 dont la portée est détaillée dans la première partie du rapport. Il n'est pas fait mention, puisque trop récentes, des péripéties concernant son adoption en 2e lecture et qui démontrent que le Commissaire doit continuer à se montrer ferme pour que les pouvoirs attribués par cette loi ne soient pas affaiblis ou même éliminés. L'A.C.F.C. considère que son application ne pourra donner de résultats concrets que si la loi s'appuie sur des moyens réels de pression et non seulement sur des énoncés de principe.

La future loi veut **promouvoir** les 2 langues officielles et non seulement **protéger** les minorités comme l'affirme l'Accord du Lac Meech. Le choix du terme nous convient mais nous déplorons avec le Commissaire la diminution en dollars constants des dépenses reliées aux programmes des langues officielles. En tant qu'organisme oeuvrant au développement des communautés fransaskoises nous connaissons la nécessité de traduire en données monétaires l'accroissement des services en français.

Le rapport rappelle les nombreux jugements intervenus durant l'année qui ont été favorables aux francophones. Le Commissaire en dégage un nouveau courant juridique favorable au bilinguisme et l'élaboration lente d'une nouvelle doctrine. Mais nous constatons en Saskatchewan qu'il s'agit de victoires au niveau des principes. Le gouvernement provincial n'a pas encore annoncé la moindre action concrète envers les Fransaskois. Nous soulignons par ailleurs que les causes juridiques pour la reconnaissance des droits linguistiques sont le fait d'organismes et de groupements populaires.

L'A.C F.C. a toujours affirme que l'éducation dans sa langue maternelle est primordiale à la conservation et au developpement de notre communaute. Mais la realite nous demontre que l'enseignement primaire et secondaire sans suite est un cul-de-sac disuasif. Nous appuyons la recommandation du Commissaire de rendre le niveau post-secondaire accessible aux etudiants fransaskois, ce qui pourra inciter un plus grand nombre de parents d'elèves à utiliser le systeme scolaire francophone.

Ce 17e rapport est vraisemblablement le dernier qui s'appuie sur l'actuelle loi sur les langues officielles. Sa desuetude est demontree par les statistiques du dernier recencement qui font etat du taux d'assimilation des francophones hors-Quebec. On peut espérer que la nouvelle loi donnera de meilleurs resultats auprès des minorités car le Commissaire le dit lui-même: le temps presse!

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **G.J.O.**

Carrières et professions

DU TRAVAIL
PENDANT VOS HEURES LIBRES
DE L'ARGENT
DANS VOTRE COMPTE EN BANQUE

Vous recherchez un emploi qui ne requiert que quelques heures de votre temps? La Société canadienne des postes vous offre une occasion d'augmenter vos revenus.

Nous recherchons des personnes pour livrer des envois de la Médiaposte sans adresse dans la région de Calgary. Voilà l'emploi idéal pour des étudiants ou des étudiantes, des personnes à la maison, ou pour quiconque aimerait travailler selon sa disponibilité. Nous vous offrons l'occasion de travailler de 4 à 8 heures par jour, jusqu'à 2 jours par semaine, et de gagner environ 25$, 50$, 75$ ou 100$.

Si vous aimez les relations avec le public et désirez un horaire de travail souple, appelez-nous au 292-4003 entre 8h et 20h, lundi à vendredi.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Notre engagement: un meilleur service!

La Division scolaire n° 51 Lac La Biche

accepte les demandes d'emploi pour le poste de

DIRECTEUR

École Plamondon, Plamondon, Alberta

Le village de Plamondon est une communauté bilingue et prospère, située à environ 190 km au nord-est d'Edmonton et au coeur d'une belle région pour les activités sportives et de plein-air.

L'école Plamondon dessert habituellement les besoins éducationnels de 400 étudiants de la maternelle à la 12e année avec un personnel de 22 enseignants. Cette école offre une variété de programmes comprenant l'immersion française, de la maternelle à la 6e années, et de plus, un prolongement du programme à 50% jusqu'en 9e année.

Le candidat choisi, aura au moins cinq (5) ans en enseignement, détiendra ou pourra obtenir un Certificat permanent d'enseignement en Alberta et aura poursuivi des travaux en administration scolaire. Il démontrera une habileté et un potentiel en administration. Une capacité évidente d'utiliser les langues française et anglaise sera un atout.

S.V.P., soumettez votre demande d'emploi au soussigné avant 16h30, le 29 avril 1988.

M. Peter Ponich
Surintendant scolaire
Division scolaire n° 51 Lac La Biche
Casier postal 870
Lac La Biche, Alberta
T0A 2C0
Tél.: (403) 623-4414

Offre d'emploi

JOURNALISTE

Fonctions: Responsable du contenu rédactionnel d'un journal communautaire bi-mensuel. Correction d'épreuves, rédaction des nouvelles des correspondants, traduction.

Qualificatifs: Diplome en journaliste préférable mais non obligatoire. Excellente connaissance du français parlé et écrit. Connaissance de l'anglais. Connaissance en informatique et logiciel (traitement de texte) sur système McIntosh un atout.

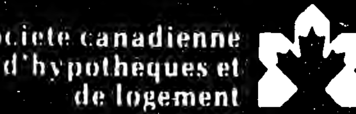
Salaire: à négocier

Date d'entrée en fonction: le 1er juin

Endroit: Iroquois Falls

La demande d'emploi doit être accompagnée d'un **curriculum vitae** et soumise le plûtot possible à:

Madeleine Houde
La Boite à Nouvelles
C.P. 1268
665, avenue Synagogue
Iroquois Falls "A", Ontario
P0K 1G0



Analyste Du Marché

37 076 $ - 40 768 $ - (échelle de recrutment)
Bureau Régional Des Prairies Et Des T.N.-O.
Endroit: Saskatoon

Sous la direction du Coordonnateur, Analyse economique et etude de marché, vous analyserez et predirez l'activite economique et celle du marché du logement, interpreterez les tendances demographiques et migratoires, et determinerez quels secteurs influent sur les marches régionaux du logement et sur les activites de programme de la SCHL. Vous passerez en revue les besoins de donnees, de releves et de rapports sur le marche et recommanderez des ameliorations et de nouvelles initiatives.

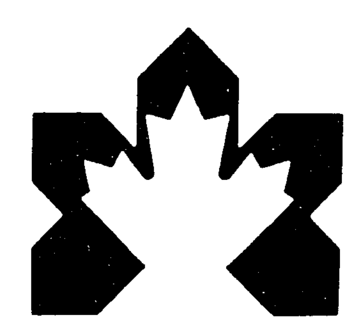
Le candidat retenu detiendra un diplôme dans un domaine connexe (c.-à-d. en economie, en planification, en geographie urbaine ou en commerce) et possedera de quatre a cinq annees d'experience en analyse de base economique et en elaboration de methodes d'analyse du marché. Une connaissance approfondie en elaboration de methodes d'analyse du marche. Une connaissance approfondie en elaboration de méthodes d'analyse de marche, analyses cycliques et simulations demographiques est essentielle, en plus d'une connaissance pratique des applications des micro-ordinateurs. Un diplôme au niveau universitaire dans un domaine connexe serait un atout. Une verification de base de la fiabilite est exigee.

Les candidats interesses doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 28 avril 1988 a

Suzane Deschamps
Agent, des ressources humaines
Société canadienne d'hypotheques et de logement
410-22e rue est, Pièce 300
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 5T6

La SCHL respecte le principe de l'equite en matiere d'emploi

La Societe canadienne d'hypotheques et de logement est une importante societe d'Etat collaborant avec l'entreprise privee, les etablissements financiers, les differents paliers de gouvernement, les organismes sans but lucratif et les particuliers, en vue d'ameliorer les conditions de logement des Canadiens







De futurs écrivains albertains?

C'est avec plaisir que nous publions les contes de Marc Tanguay et Cherie Finch que leur enseignante, Jacqueline Fortin, nous a fait parvenir.

LE GROUPE

Il était une fois deux jeunes ...s: Lousie Monet et Nataly Simard. Lousie voulait être dans le groupe. Le groupe était une bande de filles populaires; Nataly d'un autre côté, n'aimait pas les filles populaires; elle disait que les personnes dans le groupe étaient des snobs.



Cherie Finch

Après des semaines et des semaines, Lousie faisait partie du groupe.

«Le groupe, le groupe,» disait Lousie, «Nataly je suis dans le groupe!!! Aujourd'hui je vais au Market Mall avec toutes les filles populaires,» criait Lousie. Est-ce que tu vas venir?»

-Non, disait Nataly, je vais faire mes devoirs.

-Je vais te voir demain alors! disait Lousie.

-Si tu n'es pas avec le groupe! pleurait Nataly.

Lousie marchait au Market Mall avec le groupe.

-O.K., c'est notre chance, a chuchoté le groupe.

-Notre chance pour quoi? a posé Lousie.

-C'est notre chance pour voler le magasin, disait le groupe.

-V-v-v-v-voler le magasin, bredouillait Lousie.

-Bien oui, a crié le groupe, tu as jamais volé un magasin?

-Oui, j'ai déjà volé un magasin, a menti Lousie.

-Alors on va le faire à 3. On va prendre tout ce qu'on peut! cria la leader du groupe. «1, 2, 3, coure, coure, coure!» cria la leader du groupe, «par cette porte là-bas!».

Lousie savait que ce qu'elle faisait était mal, mais elle continuait à courir. Lousie a entendu la voix de Jésus dans ses oreilles; il disait, «Lousie ne fait pas ça sinon la police va venir Lousie, Lousie».

Lousie a couru très très vite: elle était presque à la porte quand elle a trébuché!!!

Toutes ses amies étaient dehors. Mais Lousie était perdue, et un policier a amené Lousie à la station de police parce qu'elle avait volé quelque chose.

Quand Lousie a finalement compris, elle a téléphoné à Nataly et lui a dit: «Maintenant je sais pourquoi tu n'aimais pas le groupe et je regrette ce que j'ai fait. Nataly est-ce que je peux jouer avec toi?»

-Mais oui! disait Nataly.

La fin.

Cherie Finch
5e année
École Madeleine d'Houet
Calgary

TROIS PETITES SIRÈNES

Il était une fois trois petites sirènes: Jean, l'intelligent, Marcel, le fort et Robert, le drôle. Ils vivaient dans un énorme coquillage. Chaque jour ils jouaient dans les coraux.

Marcel et Robert jouaient toujours ensemble; ils ne jouaient jamais avec Jean. Ils pensaient que Jean était trop intelligent et qu'il était différent. Jean n'avait personne pour jouer. Il jouait tout seul tout le temps sauf les jours où les hippocampes voulaient jouer.

Un jour, Marcel et Robert se sentaient très braves et ils ont décidé d'aller chasser un requin. Jean a demandé à Marcel et à Robert s'il pouvait aller avec eux. Ils ont dit: «Tu n'es pas assez brave, quand tu vois ce gros requin tu vas commencer à pleurer.» À ce moment, Jean a commencé à pleurer. Marcel et Robert ont commencé à rire. Marcel et Robert ont fait un dîner et ils sont partis. Jean était très triste, mais il a eu soudain une idée; il va aller voir comment brave Marcel et Robert sont. Jean a demandé à l'hippocampe de suivre Marcel et Robert.



Marc Tanguay

Jean a remercié l'hippocampe et il est parti pour trouver Marcel et Robert. Jean nageait très vite et il est arrivé aux coraux. Il pouvait voir Marcel et Robert maintenant.

Tout à coup, un énorme requin est venu et il a vu Marcel et Robert. Les deux sont partis très vite. Mais le requin ne voulait pas Marcel et Robert, il voulait Jean! Jean nageait très vite, mais le requin allait trop vite. Tout à coup, Jean s'est souvenu comment Marcel et Robert se moquaient de lui. Jean s'est retourné et a nagé directement jusqu'au requin. POUF! Le requin est allé voler dans les airs.

«Où est Jean?» se disaient Marcel et Robert. Ensuite ils ont entendu un bruit qui venait des coraux. C'était Jean. Les garçons ont commencé à rire. Marcel a dit: «Tu peux venir n'importe où avec nous maintenant.»

La fin.

Marc Tanguay
5e année
École Madeleine D'Houet
Calgary

• *Voyage culturel dans l'Est canadien*

La classe de 8e année de l'école Ste-Croix enchantée de son expérience

MARIO BOUCHARD

Après avoir vécu 10 jours en milieu francophone, les élèves de M. Richard Beaudoin revenaient à Edmonton le 1er avril. Les étudiants trouvèrent les 2 ou 3 premières journées difficiles, cela parce que fort habitués à penser et à communiquer en anglais entre eux.

Les élèves se sont familiarisés (penser, parler) avec la langue française en l'utilisant dans les différentes activités, et même dans leurs chambres d'hôtel, cela, à la grande surprise de M. Beaudoin. Ce dernier a été étonné de constater avec quelle rapidité et efficacité les élèves ont pu apprendre à «vivre en français». Ce fut très encourageant. Si l'expérience avait pu être prolongée sur une période de 3 à 4 semaines, M. Beaudoin croit que l'usage du français serait devenu plus simple et agréable pour les étudiants.

En visitant Québec, Montréal et Ottawa, les élèves ont pu enfin rendre vivant ce qu'ils ont appris de ces villes: associer la connaissance avec la réalité des lieux, des personnages, etc... Une image vaut mille mots mais un voyage représente mille images.

Pour donner un aperçu du voyage aux parents, M. Beaudoin a présenté les diapositives relatant les différentes facettes de cette mémorable visite.

Bloc-Notes

Écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non lucratifs se déroulant dans votre communauté

Une courtoisie de



La ligne des Bonnes Nouvelles

CALGARY

L'Association Francophone et Francophile du Centre de l'Alberta aimerait connaître les intérêts et besoins des personnes de la région. Par la suite, nous pourrions organiser des activités socio-culturelles et éducatives. Si vous désirez participer, veuillez communiquer avec Nicole Pelletier, 8 avenue Nagel, Red Deer (Alberta) T4P 2A4, (403) 342-4018.

29 04

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec.-trés.; C.P. 278, St-Paul (Alberta) T0A 3A0. Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645-4449 ou le 645-3651 et demandez M. Van Brabant.

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St Paul le 3e lundi de chaque mois.

RIVIÈRE-LA-PAIX

CENTRE Culturel francophone de Tangent - Ouverture de la Bibliothèque publique, tous les vendredis de 2h à 5h et tous les dimanches de 11h30 à 12h30. Une cotisation annuelle vous permettra d'emporter pour 2 semaines tous les livres que vous désirez. Venez feuilleter et choisir parmi les titres tout en prenant un café. Bienvenue à tous!

EDMONTON

Ça recommence!!

Reprise des activités au gymnase de l'école Maurice Lavallée

Volleyball - tous les mercredis de 19h30 à 21h30 à compter du 6 avril

Badminton tous les jeudis de 18h00 à 20h00 à compter du 7 avril. Ces activités se poursuivront jusqu'à la fin mai

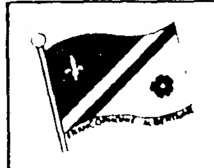
29 04

Le monde des spectacles t'intéresse? L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton est à la recherche de BÉNÉVOLES pour son comité de spectacles. Si tu as le goût de participer au niveau de
- choix de planification de spectacles culturels, (un travail d'équipe),
- marketing et publicité,
- Vente de billets, etc

N'hésite pas à communiquer avec Sylvie au 469-4401

29 04

LA LIGUE FRANCOPHONE DE BALLE MOLLE MIXTE est à la recherche d'arbitres pour sa saison 1988. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec Denis Charron au 469-0866 ou Denis Nadeau au 436-3370



Un beau «Bonjour», le matin, ça commence bien la journée!

Les petites annonces

Dans le but de vous donner un meilleur service, votre hebdo Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots - 10¢ du mot additionnel. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce.

Aucune annulation acceptée après le lundi à midi.

Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.

Faites votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre de: Le Franco

Les petites annonces
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

CALGARY

URGENT: Emploi à temps plein dans une compagnie d'assurance au centre ville de Calgary. Commis/dactylo bilingue, bonne grammaire. Contactez Michèle Telford au (1) 292-1527.

29 04

ACHAT - VENTE DE MAISONS
Jacques Savin, Century 21 Focus Realty Ltd. Tél.: 288-2705 Bureau, 239-7850 Résidence.

EDMONTON

À VENDRE: Tente roulotte 1977 pour 6 personnes avec poêle 3 ronds, réfrigérateur, fournaise et auvent très propre - $2,500 à discuter. Tél: 973 6228.

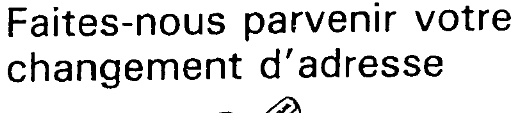
29 04

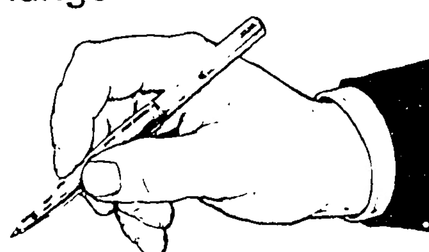
À VENDRE: Chevrolet Astro 1987 V-6, 4.3 L, aut. 25,000 km, pour 8 passagers, gris foncé, table et glacière - $16,900 à discuter.973-6228

29 04

Vous déménagez...







10008, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

Ancienne adresse

Nom: ____________
Adresse: ____________
____
Ville: ________ Province: ________
Code postal: ____________
____

Nouvelle adresse

Nom: ____________
Adresse: ____________
____
Ville: ________ Province: ________
Code postal: ____________
à compter du: ____________
Téléphone: ____________

Lettre

(suite de la page 4)

pour changer le type de langage d'une personne ou l'assimiler à une autre façon de s'exprimer.

L'auteur nous dit où l'immersion française est bénéfique. Bien sûr, ça permet de trouver un meilleur emploi mais, encore plus important, c'est que «apprendre le français est un message que le Canada anglais s'identifie avec le Canada français». Il n'y a pas de meilleur moyen d'unir les 2 peuples et de faire cesser les hostilités, d'après M. Deleeuw. Au lieu d'être considéré comme un peuple de seconde importance, les canadiens français pourraient avoir la preuve vivante que les anglophones manifestent un intérêt réél envers eux, en apprenant leur langage. De quoi être fier, n'est-ce pas?

Si chaque parti montrait son désir d'aider l'autre, l'immersion française deviendrait un symbole de respect culturel et de disponibilité à coopérer au lieu de lutter. Et l'on sait que les batailles concernant la légalité des droits linguistiques furent cause de haine, de dispersion et de déchirement à même le milieu impliqué.

Pourquoi ne pas se montrer ouvert envers la contre partie canadienne. Des miracles ne se produiront peut-être pas face au bilinguisme mais, du moins, l'autre parti saura que nous essayons de jouer franc jeu et de l'aider avec le plus grand sens du respect.

Mario Bouchard
Edmonton (Alberta)

Lettre ouverte
le lundi 28 mars 1988

Monsieur D'Iberville Fortier
Commissaire aux Langues Officielles
110, rue O'Connor
OTTAWA, CANADA
K1A 0T8

Monsieur Fortier,

Je tiens à vous dire que vous n'avez pas d'excuses à faire à qui que ce soit pour les remarques sur le statut des langues officielles dans votre rapport annuel au parlement canadien. Je trouve que la huée que vos remarques ont provoquées provient de politiciens et c'est normal. Ces gens, après avoir fait tout en leur pouvoir, consciemment ou non, pour accentuer les deux solitudes linguistiques du pays, se portent maintenant à la défense de cette politique de polarisation.

Sa Majesté la Langue Française a certainement le droit d'être défendue au Québec et encore plus ailleurs au Canada, mais cette défense ne doit pas se faire sur le dos de quiconque. Puisque le Québec, de la bouche même de son Premier Ministre, ne reconnait pas l'anglais comme langue officielle dans la belle province, comment pouvons-nous espérer que nos deux langues officielles y soient respectées comme partenaires dans l'évolution de la culture canadienne?

Il nous parait évident qu'en certain lieu, le Commissaire aux Langues Officielles ne doit être que pour la langue française, ce qui est faux. Il est aussi évident que l'expression «LES DEUX SOLITUDES» de Hugh McLennan est devenue pierre angulaire pour trop de gens responsables de formuler la politique de notre avenir.

Deux langues officielles veut dire bilinguisme officiel et, sans de sérieux efforts vers la reconnaissance de l'égalité de ces deux langues, nous aurons des difficultées ad infinitum.

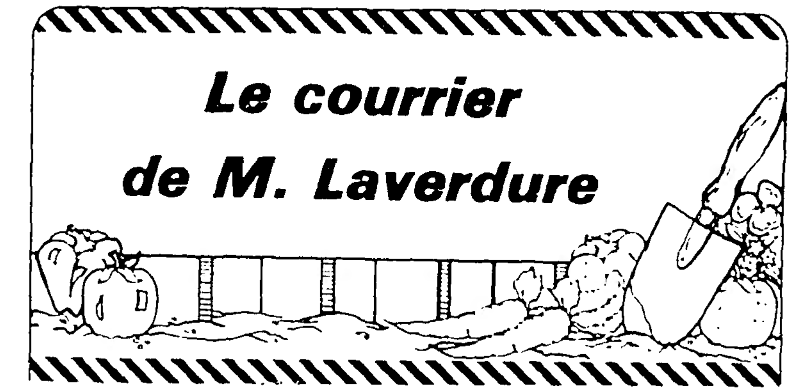
Encore une fois Mr. Fortier, ne soyez pas intimidé par vos détracteurs. Votre fonction de Commissaire aux Langues Officielles vous permet de voir mieux que nul autre l'observation des règles du jeu qui se déroule depuis déjà assez longtemps et risque d'être un jeu à perpétuité.

Si vous y avez vu une «brute» dans le jeu, il est bon que le public et mieux encore, que les politiciens eux-même le sachent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Georges Forest
Saint-Boniface, Manitoba





Quel est le meilleur temps pour planter les fleurs?

Cher Monsieur La Verdure: Je suis marathonien et j'aime à être en tête, très tôt dans la compétition. Existe-t-il une méthode pour pouvoir faire la même chose avec mes fleurs?

Cher Coureur empressé: Cette fois, vous allez peut-être vouloir marcher avant de courir. Les derniers mois d'hiver sont parfois tellement beaux, que certains jardiniers s'impatientent et veulent planter leurs fleurs immédiatement. Mais tout comme vous devez faire des exercices de réchauffement avant d'entreprendre un marathon, le sol doit également se réchauffer avant d'être prêt pour vos fleurs. Si vous travaillez le sol trop tôt, lorsqu'il est encore détrempé ou gelé, il peut devenir tellement tassé que l'air et l'eau ne circuleront pas convenablement. Ceci peut causer des dommages permanents à la structure du sol. Et vous savez que vous ne pouvez pas avoir des fleurs qui poussent bien dans un sol qui manque d'énergie.

Pour déterminer si votre sol est prêt à affronter ce genre de gymnastique, ramassez une poignée de terre et serrez-la pour former une boule. Si de l'eau sort, c'est que la terre est trop détrempée. Si elle se désagrège comme le ferait un morceau de gâteau en chocolat, elle est prête à être cultivée et ensemencée avec des variétés de fleurs hâtives.

Cher Monsieur La Verdure: Nous désirons aménager notre terrain. Est-ce que vous avez des conseils qui rendront la tonte plus facile une fois le travail complété?

Cher Entrepreneur paysagiste: Si vous décidez de planter des arbres ou des arbustes près d'un bâtiment ou d'une clôture, assurez-vous de laisser assez d'espace pour assurer une tonte facile, après que ces arbres auront atteint leur pleine maturité. Évitez également le type d'aménagement qui vous obligerait à avoir à tirer une tondeuse à main ou à conduire un tracteur en marche arrière. Votre visibilité est toujours meilleure lorsque vous travaillez en marche avant.

Cher Monsieur La Verdure: Est-ce que ma tondeuse devrait subir un nettoyage du printemps avant la saison d'utilisation?

Cher Monsieur Net: Bien qu'il soit préférable de nettoyer votre tondeuse à la fin de la saison d'utilisation, c'est également une bonne idée de nettoyer le corps de la tondeuse et d'enlever tous les résidus d'herbe coupée après chaque utilisation.

Nettoyez votre tondeuse au printemps en utlisant un linge doux pour pouvoir enlever l'herbe et les débris logés entre les ailettes de refroidissement, autour du moteur. Puis essuyez le moteur et le carter à l'aide d'un linge propre et sec. S'il y a beaucoup d'huile et de saleté sur la tondeuse, lavez-la avec de l'eau chaude et savonneuse, rincez-la et laissez-la sécher à l'extérieur.

Pour laver le dessous de la tondeuse, tirez sur le fil de la bougie et inclinez la tondeuse sur le côté. À l'aide d'un boyau d'arrosage, nettoyez tous les débris et laissez la tondeuse sécher à l'extérieur avant de l'utiliser pour tondre la pelouse.

Pour empêcher les résidus d'herbe coupée d'adhérer à la tondeuse lors d'utilisations futures, enduisez le dessous du corps de votre tondeuse d'une couche de cire en pâte aux silicones ou d'un lubrifiant en aérosol.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h30 et 11h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 11h

La page de l'A.C.F.A.



Opération survie

Suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans la cause Mercure, rendue le 25 février dernier, le Conseil général de l'A.C.F.A. a décidé de mettre sur pied l'Opération Survie.

Le but de cette opération est de tout mettre en oeuvre pour que le gouvernement de l'Alberta n'abolisse pas, ne diminue pas et ne suspende pas, d'aucune façon, les droits reconnus par la Cour suprême. Ces droits sont les suivants:

- le droit d'avoir les lois dans les deux langues;
- le droit pour un député de s'adresser à la Législature dans les deux langues;
- le droit d'utiliser le français devant les tribunaux civils de l'Alberta, avec l'aide d'un interprète.

L'A.C.F.A. a orienté son action sur plusieurs fronts: les média et la population albertaine; le gouvernement albertain; le gouvernement fédéral; et le gouvernement du Québec.

LES MÉDIA ET LA POPULATION ALBERTAINE

L'A.C.F.A. a tout d'abord mis sur papier sa position de base. Une annonce a été placée dans le Calgary Herald du 30 mars, dans l'Edmonton Journal du 2 avril et dans le Franco du 8 avril pour présenter cette position. Dans cette annonce, l'A.C.F.A. expliquait qu'elle souhaitait une solution raisonnable à la question des droits des Francophones.

Une copie de cette annonce, sous forme de lettre ouverte, a été envoyée à tous les députés provinciaux, aux média de la province, à divers organismes anglophones et francophones susceptibles de nous appuyer dans notre lutte, ainsi qu'à certains députés fédéraux et à des personnes influentes sur la scène nationale. Nous avons demandé à toutes ces personnes de nous accorder leur soutien et de faire des pressions auprès de M. Getty et de leurs députés.

Les A.C.F.A. régionales ont fait des démarches semblables auprès des organismes régionaux et auprès de leur population.

LE GOUVERNEMENT ALBERTAIN

Dès que l'Opération Survie a été mise sur pied, l'A.C.F.A. a envoyé des lettres à Monsieur Getty pour lui demander une rencontre: le 11 mars, le 31 mars et le 6 avril. Malgré de nombreux appels téléphoniques, nous n'avons jamais eu de réponse du bureau de M. Getty.

Dans ces lettres, nous lui soulignions que le gouvernement albertain avait signé l'Accord du Lac Meech, et qu'il s'était donc engagé à protéger sa minorité francophone. À tous le moins, «protéger» doit signifier «ne pas enlever» les droits existants. Nous lui avons fait part de notre désir d'en arriver à une solution raisonnable, à une solution albertaine satisfaisante pour toutes les parties.

Le mercredi 23 mars, une délégation de francophones a rencontré M. Jim Horsman et Mme Nancy Betkowski, afin de présenter notre position au gouvernement. Cette rencontre nous a laissé entendre que le problème se situait au niveau de la traduction des lois et de la bilinguisation du processus législatif. L'A.C.F.A. s'est engagée à préparer une liste des lois que nous voudrions voir traduites, de même que notre position sur les modifications à apporter au processus législatif pour qu'il respecte les droits du français. Nous avons convenu de remettre ces documents à M. Horsman et à Mme Betkowski deux semaines plus tard.

Nous avons dressé une liste de 262 lois (sur 1240); 68 à être traduite pour le 1er janvier 1990, et le reste, pour le 1er janvier 1992. Nous avons aussi préparé une lettre expliquant qu'en ce qui a trait au processus d'adoption des lois, nous trouverions acceptable que le gouvernement albertain mette en place les dispositions qui ont cours à l'Assemblée nationale du Québec.

Le bureau de M. Horsman a annulé la rencontre qui devait avoir lieu le mercredi 13 avril, rencontre à laquelle nous devions présenter ces documents. Nous les avons toutefois remis aux bureaux de M. Horsman et de Mme Betkowski. Le mercredi 14 avril, nous avons donné ces documents au premier ministre Getty, et nous avons tenu une conférence de presse pour les rendre publics.

La lettre à M. Horsman et à Mme Betkoski a été envoyée à tous les députés albertains, à certains ministres fédéraux, ainsi qu'à tous les députés fédéraux francophones.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Nous avons envoyé de nombreuses lettres au premier ministre Brian Mulroney, au vice-premier ministre Don Mazankowski, au Secrétaire d'État M. David Crombie puis à M. Lucien Bouchard, au ministre de la Justice M. Ray Hnatyshyn. Nous avons aussi fait plusieurs envois à M. John Turner et à M. Ed Broadbent, pour les tenir au courant de nos démarches.

Nous avons tenté d'obtenir une rencontre avec le premier ministre canadien, mais sans succès. Nous lui avons rappelé l'erreur de 1905, lorsque le gouvernement fédéral de l'époque n'a pas fait de l'Alberta et de la Saskatchewan des provinces bilingues; nous lui avons souligné que l'Accord du Lac Meech n'avait pas place dans notre Constitution s'il ne parvenait même pas à protéger nos droits; et nous lui avons demandé d'intervenir de toute urgence dans le dossier, avant qu'il ne soit trop tard.

Suite au dépôt du projet de loi en Saskatchewan, M. Mulroney a rencontré le Gouvernement Devine, puis les Fransaskois, le 14 avril. La même journée, le sénateur Lowell Murray, un des principaux architectes de l'Accord du Lac Meech, rencontrait le gouvernement Getty. Les francophones des deux provinces n'ont pas eu à se réjouir outre mesure des résultats de ces rencontres.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Nous comptions beaucoup sur le gouvernement du Québec pour intervenir en notre faveur auprès du gouvernement Getty. Après tout, le Québec est la seule province française au Canada, et le gouvernement actuel a reconnu qu'il avait une obligation morale de veiller au respect et au développement des communautés francophones hors Québec.

Nous nous demandons aujourd'hui sérieusement si le gouvernement du Québec est notre allié dans notre lutte pour la protection de nos droits, droits qui existent depuis fort longtemps et que la Cour suprême a confirmé dans son jugement du 25 février.

L'Association canadienne-française de l'Alberta avait demandé à rencontrer Monsieur Bourassa à Québec au mois de mars.

Nous voulions alors lui demander d'intervenir au nom des francophones, pour que nos droits ne soient pas abolis, diminués ou suspendus. À cette occasion, on nous avait répondu que l'horaire de M. Bourassa était trop chargé pour qu'il puisse nous rencontrer.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise de M. Gil Rémillard, ministre des Affaires internationales du Québec, avait cependant profité d'une conférence de presse devant la F.F.H.Q. pour déclarer qu'il se reconnaissait une responsabilité morale envers les minorités francophones hors Québec, et pour annoncer un programme d'aide financière accrue pour ces communautés. Ceci nous avait incité à considérer le Québec comme un allié et à espérer un appui du gouvernement dans notre lutte.

L'A.C.F.A. voulait profiter du passage à Edmonton de M. Bourassa pour discuter avec lui des formes que pourrait prendre l'appui du gouvernement du Québec, et nous lui avons de nouveau demandé une rencontre.

Entre-temps, M. Bourassa s'est prononcé publiquement sur la question, alors qu'il était en Californie, sans avoir même rencontré les Fransaskois ou les Franco-Albertains.

Pour nous, les déclarations de M. Bourassa sont totalement inacceptables. Il nous indique clairement que nous devrions nous contenter des miettes que l'on s'apprête à nous offrir, et que nous devrions nous réjouir de voir nos droits réduit au minimum. Ce sont des miettes de ce genre qui ont amené nos communautés au bord de l'extinction, et cependant, M. Bourassa y voit une amélioration de notre situation.

La position prise par M. Bourassa démontre que les Franco-Albertains n'ont rien à gagner d'une rencontre avec M. Rémillard ou avec M. Bourassa. Par conséquent, l'A.C.F.A. a annulé la rencontre avec le gouvernement du Québec, prévue pour le mardi soir 12 avril.

Nous regrettons sincèrement d'avoir eu à prendre une telle position, car nous sommes convaincus que la majorité des Québécois ont à coeur le sort des francophones hors Québec, et ne partagent pas l'opinion de M. Bourassa.

Cette décision d'annuler la rencontre avec le gouvernement du Québec a fait la manchette dans tout le Canada. Le président général, M. Georges Arès, a accordé de très nombreuses entrevues aux journaux, aux stations de radio et de télévision de toutes les provinces. Nous avons reçu de nombreux témoignages d'appui des associations francophones du reste du Canada, et de plusieurs Franco-Albertains.

Avec Francophonie Jeunesse de l'Alberta et l'aide précieuse de toutes les régionales, nous avons organisé une manifestation devant l'Assemblée législative, le lundi 18 avril.